

Comité ressource en eau

Volet quantité



3 mars 2023

ORDRE DU JOUR

Introduction de M. Le Préfet de la Vienne

1) Bilan météorologique et situation des ressources superficielles et souterraines ⇒ MétéoFrance / DREAL/ BRGM/ OFB

2) Mesures anticipées prises par la profession agricole en matière de pratiques et d'assolement ⇒ OUGC: Chambre d'agriculture et ADIV

3) Gestion conjoncturelle : rappels et perspectives ⇒ DDT86

Temps d'échange

4) Retour et état d'avancement de la feuille de route suite au Retex 2022
⇒ DDT86

Temps d'échange

Conclusion de M. Le Préfet de la Vienne

Partie n°1
Bilan météorologique
et situation des ressources
superficielles et souterraines

Comité ressource en eau « volet quantité »

Partie n°1

Bilan météorologique et situation des ressources superficielles
et souterraines

Bilan météorologique
présenté par Météofrance

Françoise Marguerat

Comité Départemental de Suivi de la Ressource en Eau. Vienne.

Réunion du 3 mars 2023

**Retour rapide sur 2022, puis point de situation
hydro-météorologique au 3 mars** *(en l'état des données
disponibles au 1^{er} mars 2023)*

Météo-France

Direction interrégionale Sud-Ouest
Françoise Marguerat

Sommaire

– **Retour rapide sur l'année 2022 :**

pluviométrie

températures, sécheresse des sols

– **2023 :**

pluviométrie mensuelle

saison de recharge en cours

état des sols

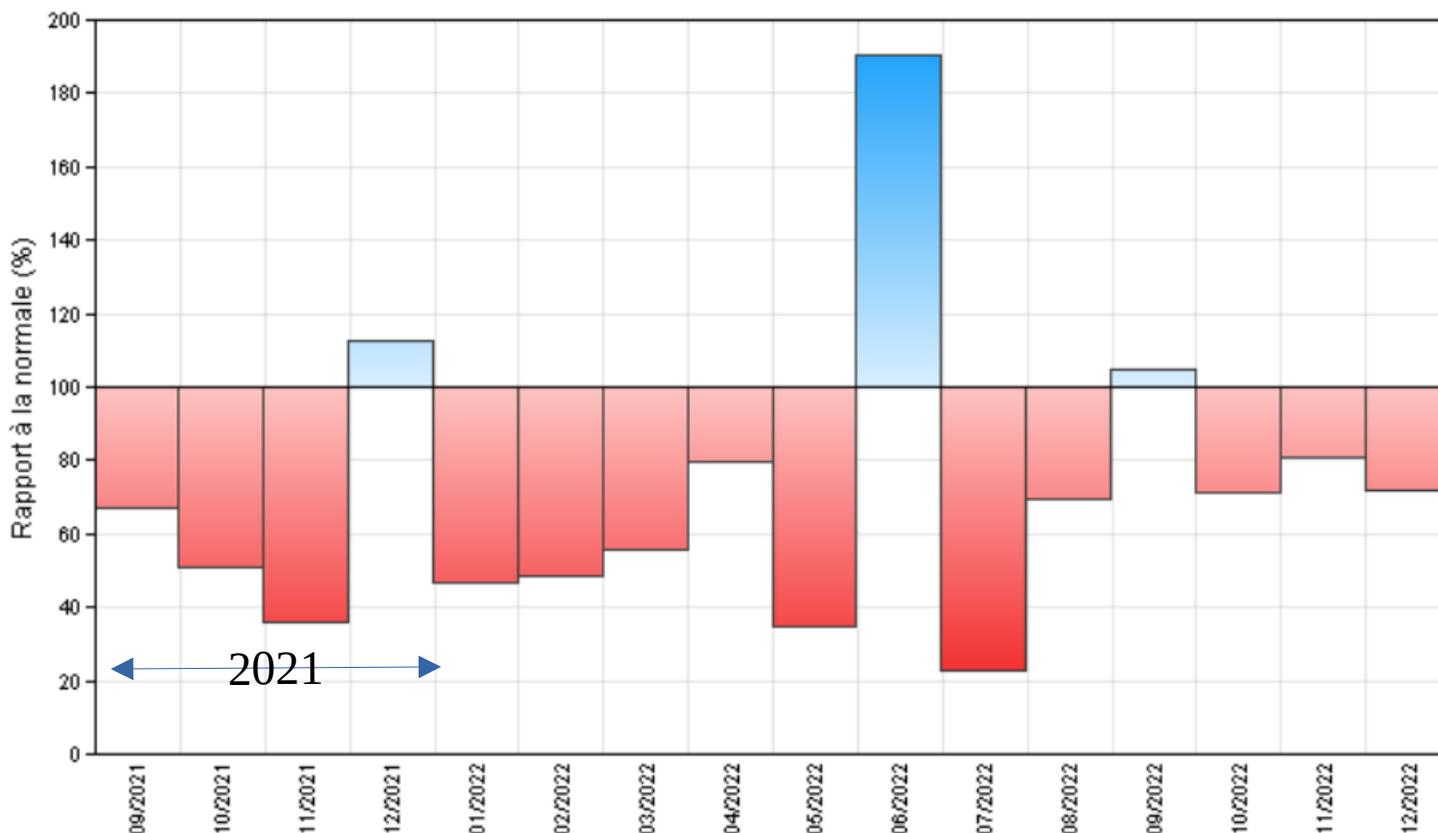
prévision

Normale utilisée : moyenne de référence calculée sur la période 1991-2020

2022

Retour sur 2022 : une année sèche !!

**Rapport à la normale des cumuls mensuels des précipitations agrégées.
Sept 2021 à décembre 2022**



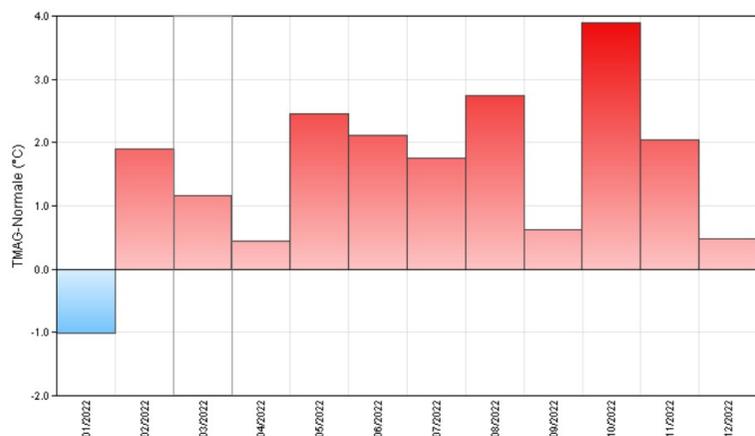
Cumuls annuels

Date	cumul annuel (mm)	normale annuelle (mm)	rap. à la normale
2005	488	744	66 %
1972	525	744	71 %
2022	548	744	74 %
1991	567	744	76 %
1974	587	744	79 %
1989	588	744	79 %
2017	603	744	81 %
1990	610	744	82 %
1964	616	744	83 %
1976	620	744	83 %

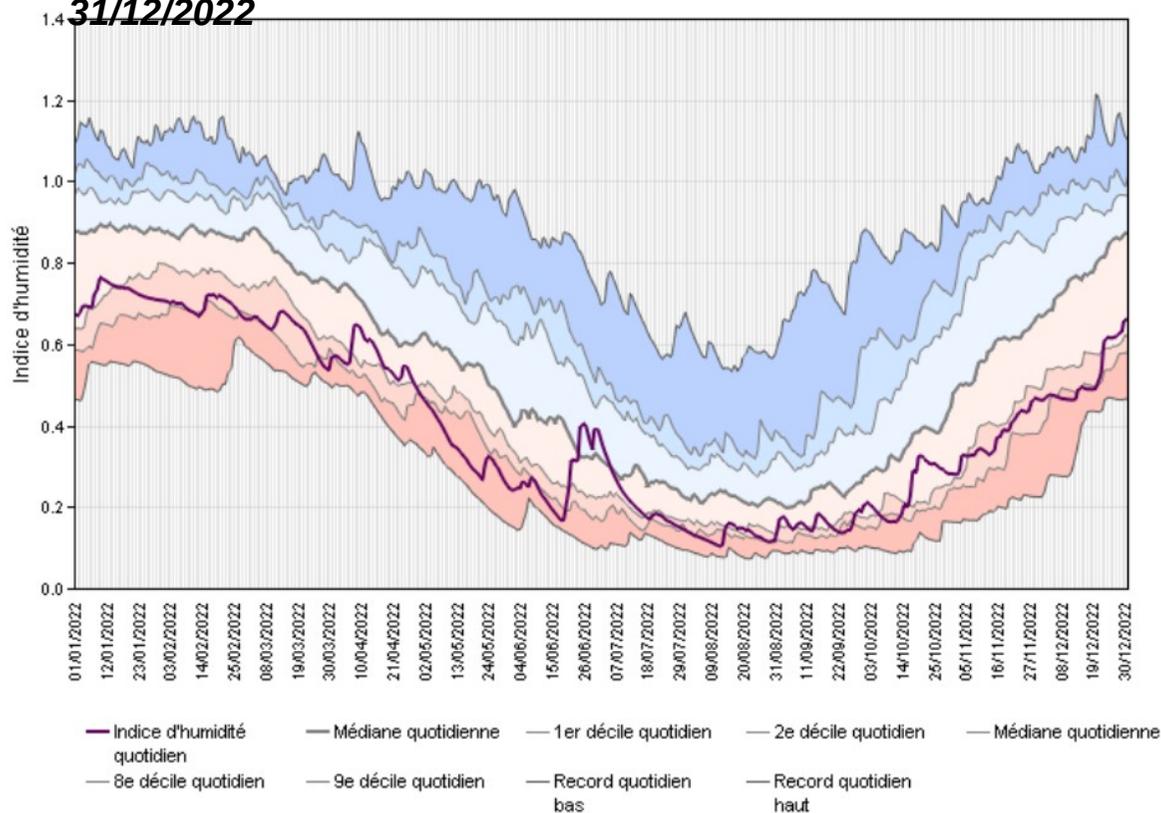
Depuis l'automne 2021 la pluviométrie est insuffisante sur le département de la Vienne. Cette sécheresse météorologique s'est poursuivie tout au long de l'année 2022. Seul le mois de juin 2022 a connu un excédent de pluie avec des vagues orageuses en début et en fin de mois. **Avec seulement 548 mm (normale annuelle 744 mm), l'année 2022 se situe parmi les années les plus sèches, au 3ème rang depuis 1959 !**

2022 : une année chaude et une sécheresse des sols durable

Ecart à la normale des températures moyennes mensuelles agrégées.



Evolution de l'indice d'humidité des sols agrégé du 01/01 au 31/12/2022

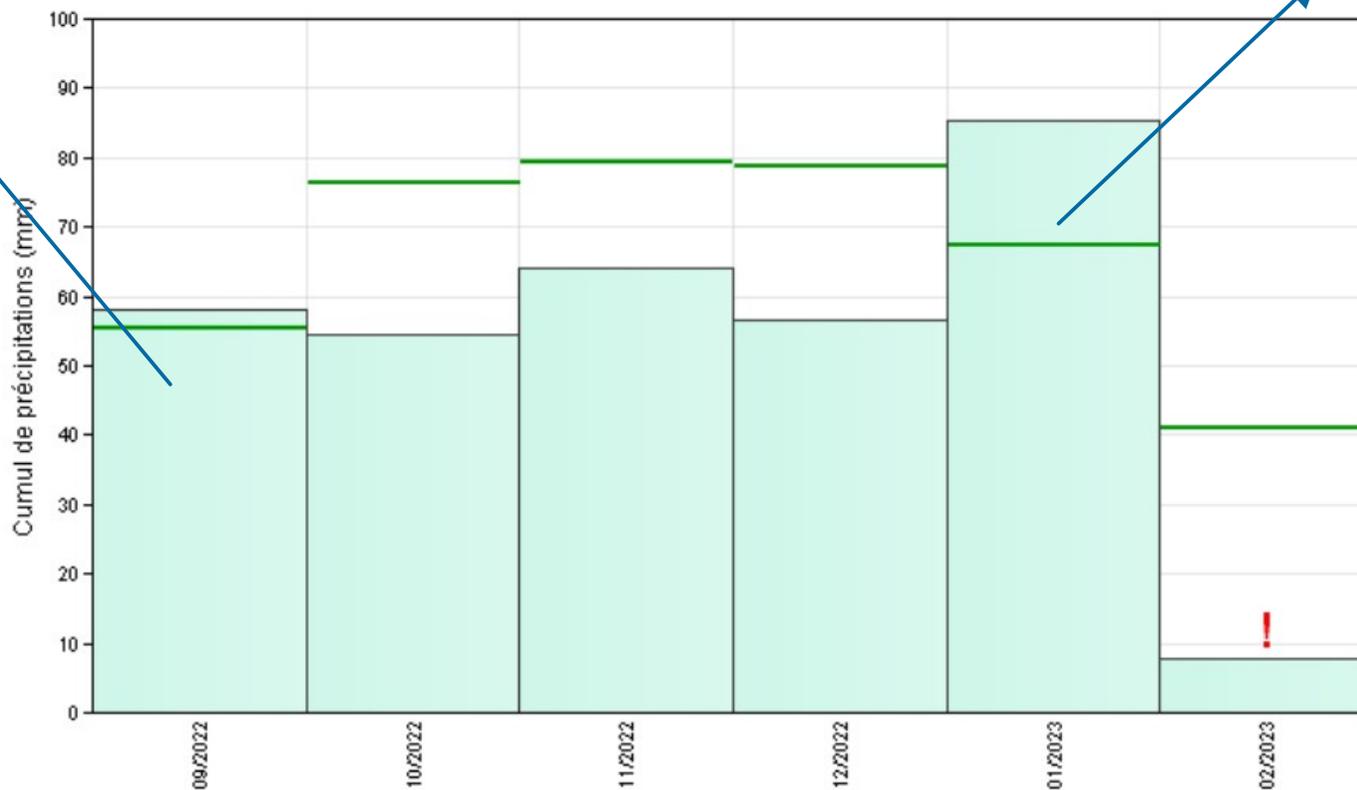
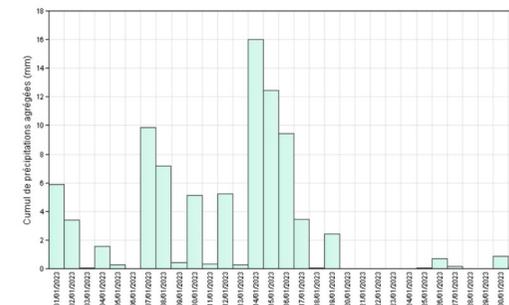
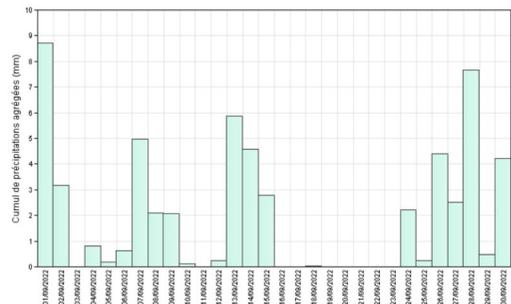


Avec une succession de vagues de douceur ou de chaleur de mai à octobre, l'année 2022 est la plus chaude jamais enregistrée.

Sans pluie suffisante et avec des températures le plus souvent supérieures à la normale, les sols superficiels sont secs à très secs quasiment tout au long de l'année.

2023

Saison de recharge 2023, Cumuls mensuels des précipitations agrégées (1)



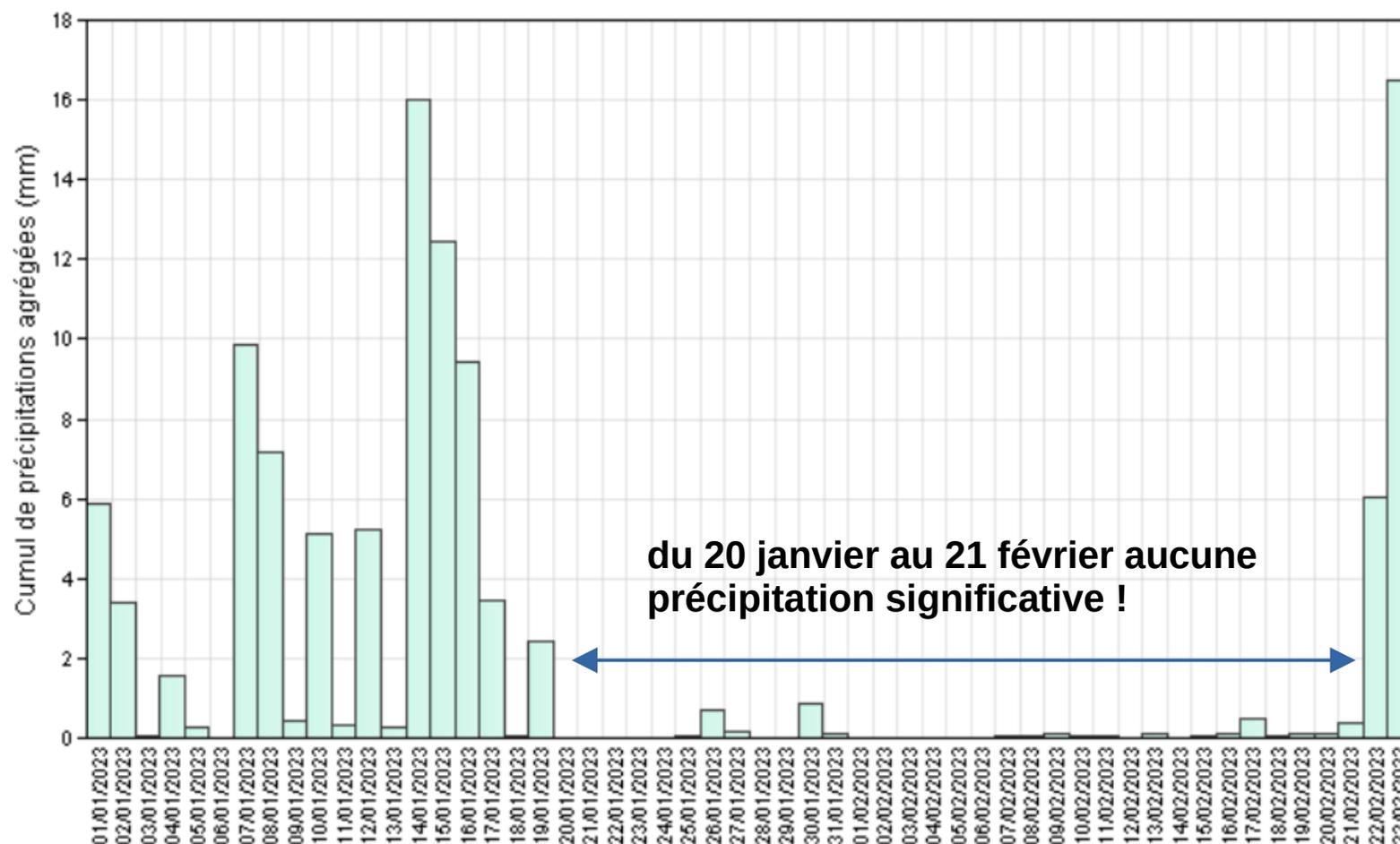
Depuis le début de la saison de recharge seul le mois de janvier 2023 présente une pluviométrie mensuelle excédentaire. Les autres mois enregistrent des déficits, excepté le mois de septembre.

Les cumuls mensuels des précipitations agrégées (2)

Date	Cumul (mm)	normale (mm)	rapport à la normale
septembre 2022	58,0	55,3	105 %
octobre 2022	54,4	76,4	71 %
novembre 2022	64,2	79,4	81 %
décembre 2022	56,6	78,7	72 %
janvier 2023	85,3	67,4	127 %
février 2023	28,6	52,5	54 %

Zoom sur la période : janvier et février 2023

Cumuls quotidiens des précipitations agrégées

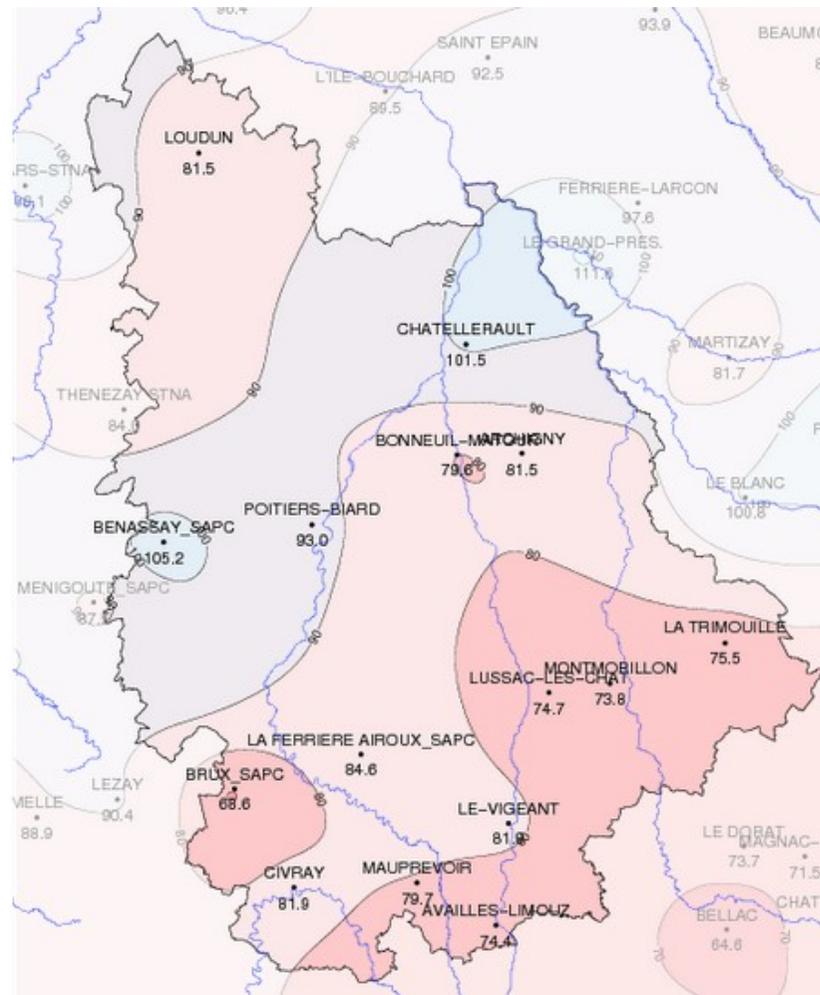


A partir du 20 janvier et jusqu'au 21 février, des hautes-pressions installées sur la France ont empêché tout passage de perturbation. Aucune pluie significative n'est tombée (cumul quotidien $\geq 1\text{mm}$) sur le département de la Vienne au cours de cette période de 33 jours!

Saison de recharge en cours : du 01/09/22 au 01/03/23

Rapport à la normale 1991-2020 (%)

Cumuls (mm)



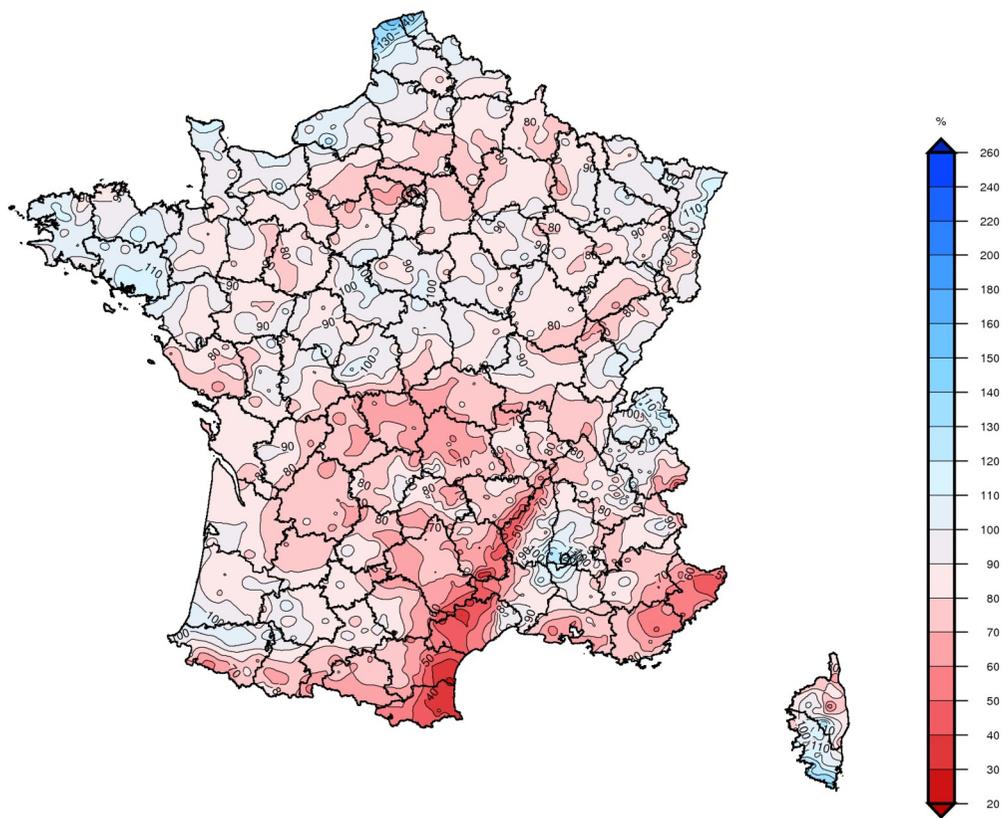
Fin février, les cumuls vont de 282 mm sur Loudun à plus de 400 mm sur l'ouest du département (Benassay).

Ces cumuls sont proches de la normale sur une bande centrale du département selon l'axe Benassay-Poitiers-Chatellerault. De part et d'autre les cumuls sont déficitaires avec un déficit qui atteint 20 % à 25 % sur le sud du département, et jusqu'à 30 % secteur de Brux.

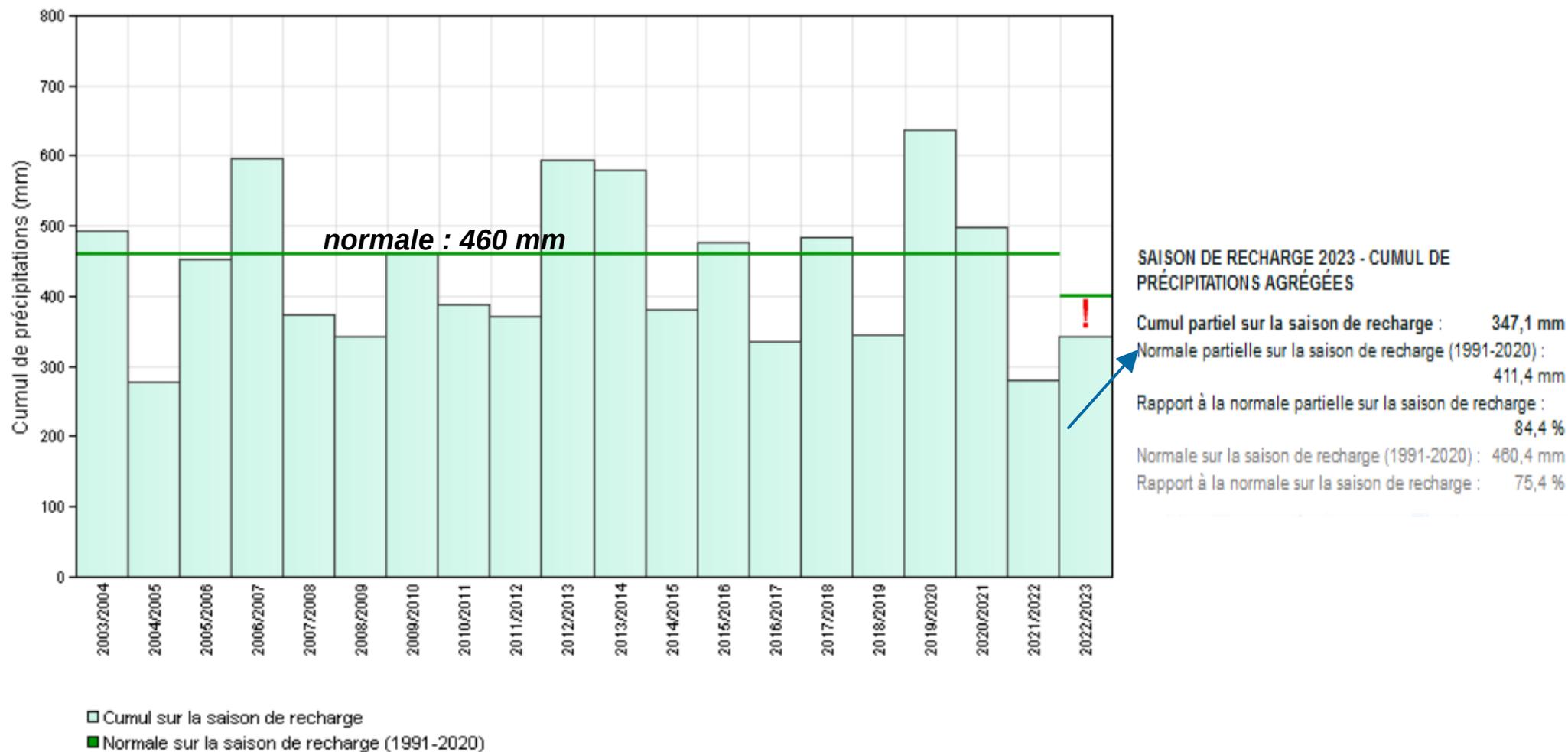
Saison de recharge en cours : du 01/09/22 au 01/03/23

Rapport à la moyenne de référence 1991-2020 des cumuls de
précipitations
France

Saison de recharge Septembre 2022 à Mars 2023

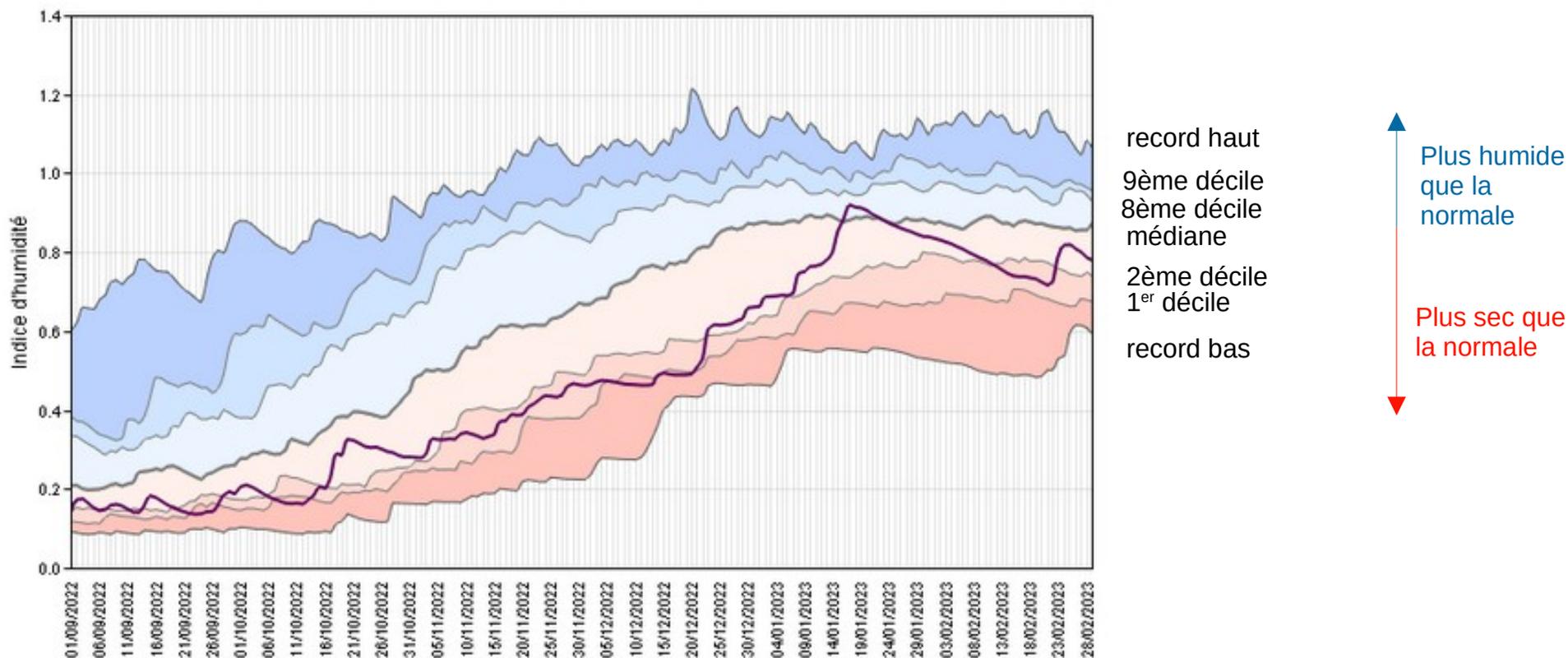


Comparaison de la saison de recharge aux années précédentes



Fin février, la saison de recharge en cours présente un déficit pluviométrique de l'ordre de 16 % par rapport à la normale partielle.
 Pour que la saison de recharge soit complète il faudrait que le mois de mars enregistre 110 mm ! (normale de mars : 50 mm).

Etat des sols superficiels : évolution de l'indice d'humidité des sols agrégé quotidien, du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} mars 2023 . Département 86



Médiane calculée sur la période 1991-2020.
records sur la période 1959-2022

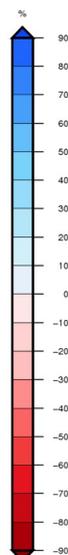
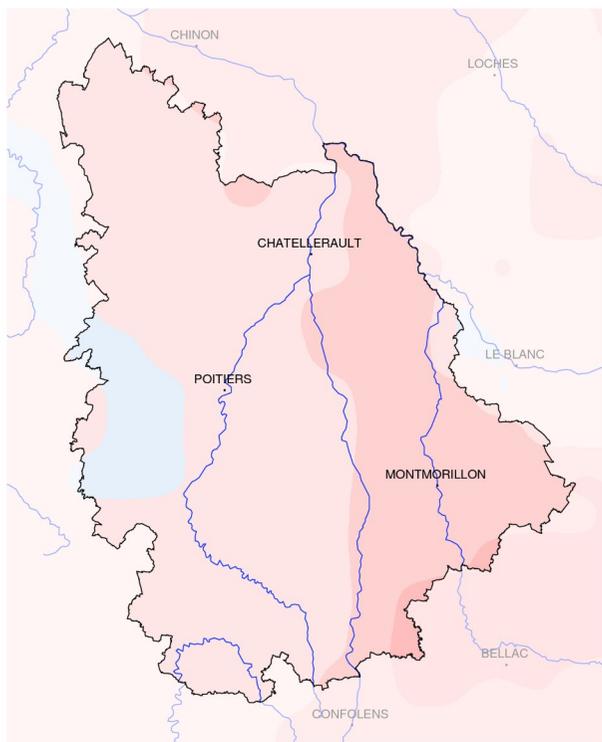
Depuis début septembre 2022 les sols superficiels sont secs, temporairement très secs sur le département de la Vienne. Les pluies de décembre et janvier ont amélioré passagèrement l'état des sols (la courbe de l'indice d'humidité des sols s'est rapproché de celle de la médiane). Puis sans pluie du 20 janvier au 21 février les sols se sont à nouveau asséchés, avant l'arrivée de l'épisode pluvieux du 22 au 24.

Anomalie de l'humidité des sols au 1^{er} mars 2023.

Ecart pondéré à la moyenne quotidienne de référence 1991-2020 de
l'indice d'humidité des sols

Vienne

1er mars 2023

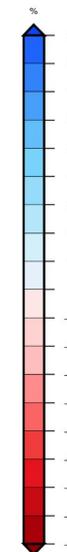
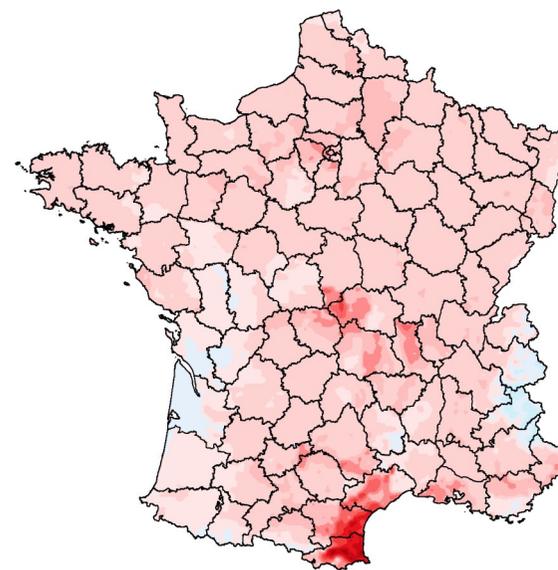


Edité le : 02/03/2023 - Produit élaboré avec les données
disponibles du : 02/03/2023 à 10:46 UTC

Ecart pondéré à la moyenne quotidienne de référence 1991-2020 de
l'indice d'humidité des sols

France

1er mars 2023



Edité le : 02/03/2023 - Produit élaboré avec les données
disponibles du : 02/03/2023 à 10:46 UTC

Au 1^{er} mars, les sols superficiels sont secs sur une bordure est du département, ils sont plus conformes à la normale ailleurs.

Prévision à courte échéance

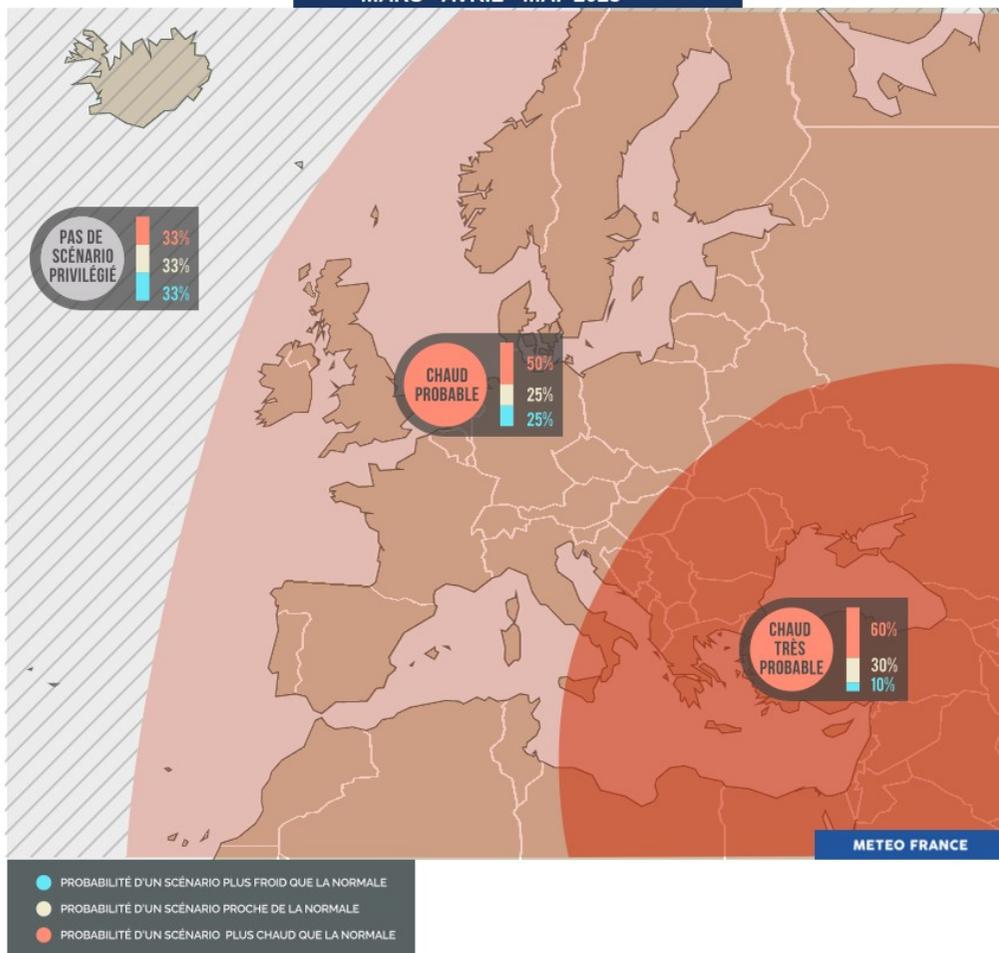
Prévision : vers un temps plus perturbé la semaine prochaine.

(à réactualiser en séance).

Tendance pour le trimestre en cours, mars à mai

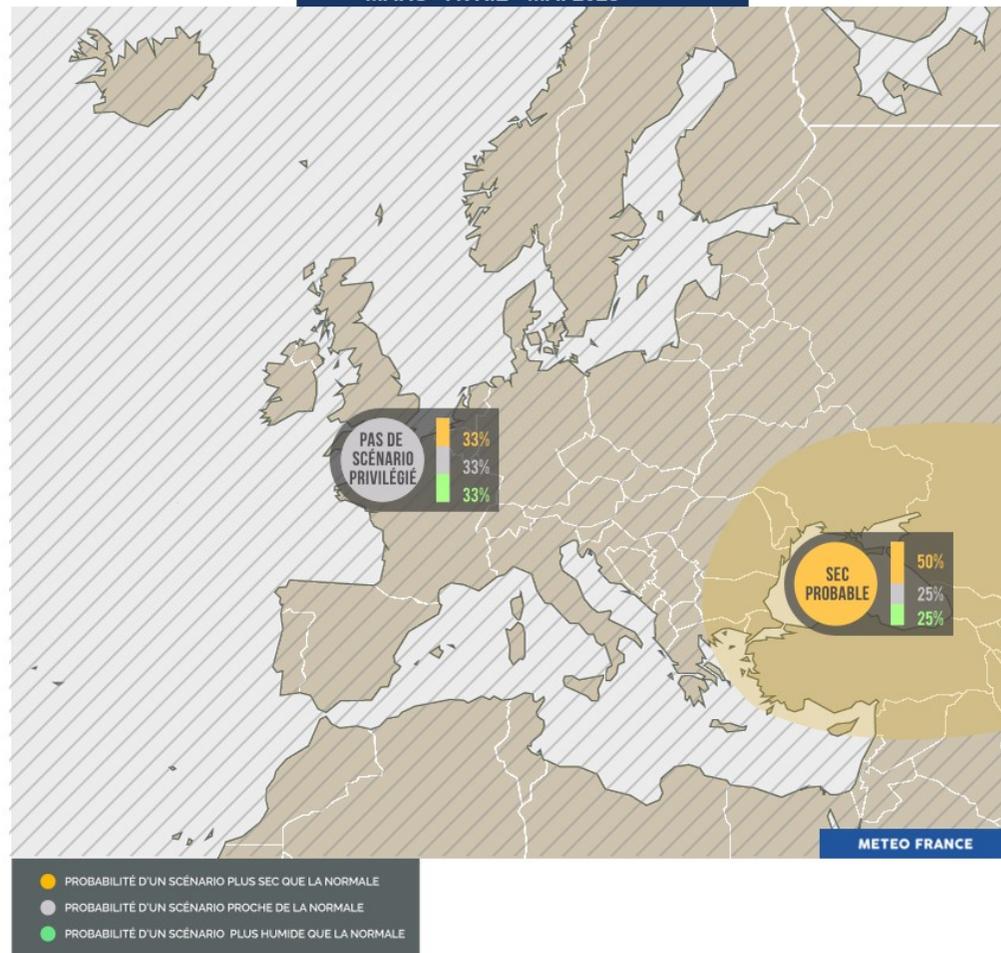
PRÉVISIONS SAISONNIÈRES PROBABILISTES DE TEMPÉRATURES POUR LE TRIMESTRE PROCHAIN

MARS - AVRIL - MAI 2023



PRÉVISIONS SAISONNIÈRES PROBABILISTES DE PRÉCIPITATIONS POUR LE TRIMESTRE PROCHAIN

MARS - AVRIL - MAI 2023



Pour le trimestre en cours, mars à mai, il est probable que les températures soient plus chaudes que la normale (carte de gauche). Quant aux précipitations, aucun scénario n'est privilégié. A noter : ces scénarios les plus probables s'entendent à l'échelle du trimestre et sur de larges zones géographiques ; cela n'exclut pas des épisodes ponctuels ou locaux pluvieux ou plus frais.

Merci de votre attention.

Comité ressource en eau « volet quantité »

Partie n°1

Bilan météorologique et situation des ressources superficielles
et souterraines

Bilan hydrométrique
présenté par la DREAL NA

Marjorie Rabasse



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté

Égalité

Fraternité

**Comité Ressource en Eau du 24/02/23
Département de la Vienne**

**Etat de la ressource en eau superficielle
Période Hiver Novembre 2022- février 2023**

Graphes : ARB NA (données brutes) Données débit : DREAL NA

**Direction régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

**Service Patrimoine Naturel
Gestion Quantitative – Marjorie Rabasse
Service Risques Naturels Hydrauliques
Pôle Hydrométrie**

Introduction hydrométrie DREAL

Étiage 2022 sévère caractérisé par :

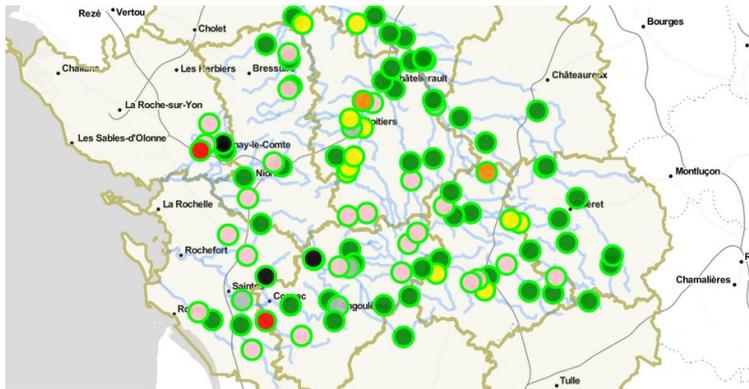
- des affluents en assec ou avec des débits très faibles
- des hauteurs d'eau très très basses et historiquement bas
=> prolongation des bas de courbe de tarage sur de nombreux cours d'eau
- des phénomènes d'herbiers de plus en plus présents
=> corrections de hauteurs (CorTH) sur de nombreuses stations

Priorité sur le suivi des stations "nodales" ou ayant des seuils de gestion pour confirmer les franchissements de seuil notamment avant la prise d'arrêtés.

Données DREAL

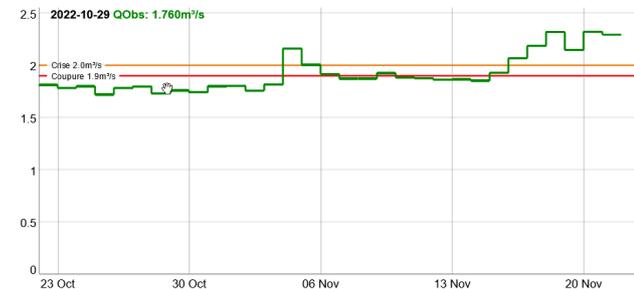
Disponibilité des données d'étiage:

- Débits moyens journaliers expertisés par l'équipe hydrométrie DREAL
http://spcmla.yo.fr/etiage/etiage_VCA_v1.3/



Débits moyens journaliers sur Le Clain à Poitiers

Date	Débit en m ³ /s	Statut
2022-10-22	1.812	pré-validé
2022-10-23	1.785	pré-validé
2022-10-24	1.799	corrigé
2022-10-25	1.720	corrigé
2022-10-26	1.782	corrigé
2022-10-27	1.797	corrigé
2022-10-28	1.731	corrigé
2022-10-29	1.760	corrigé
2022-10-30	1.742	corrigé
2022-10-31	1.800	corrigé
2022-11-01	1.804	corrigé
2022-11-02	1.758	corrigé
2022-11-03	1.817	corrigé



- données hydrologiques <https://hydro.eaufrance.fr/>, site anciennement appelé Banque Hydro (possibilité de créer un compte et une liste de stations)





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

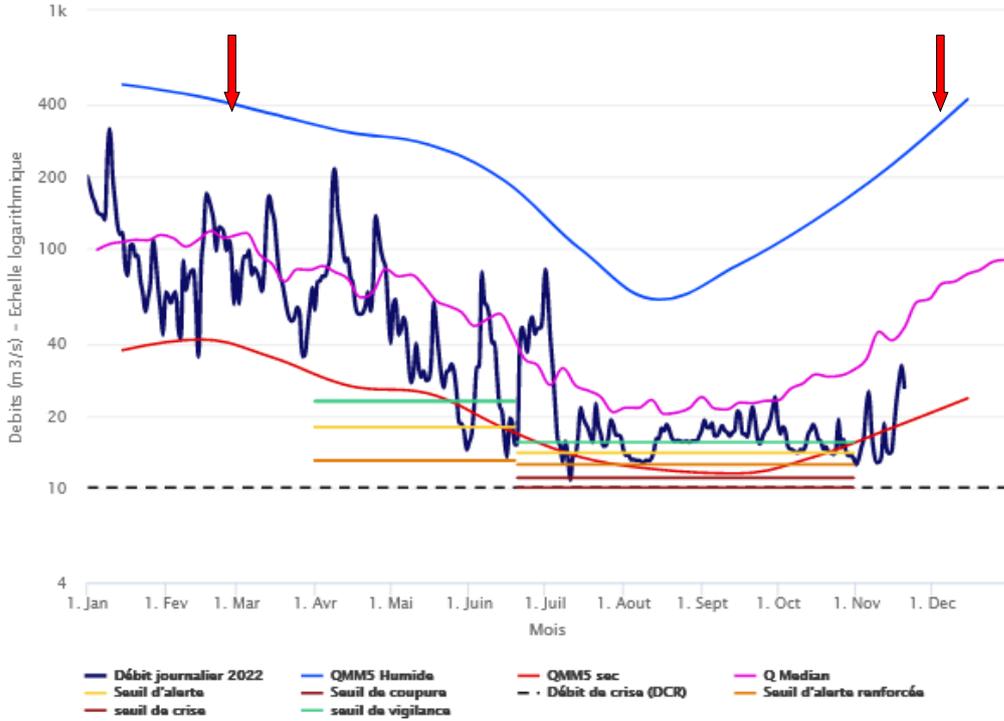
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bassin de la Vienne

La Vienne à Lussac-les-Châteaux (Vn3)

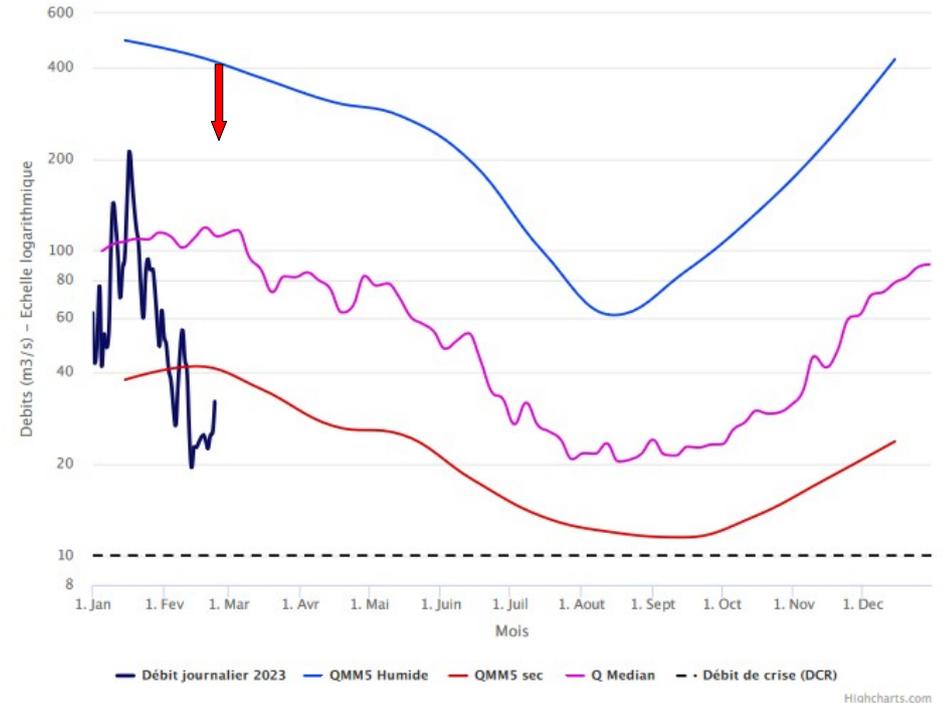
2022

Débit pour la station L1400610 La Vienne à Lussac-les-Châteaux - Pont de Mazerolles



2023

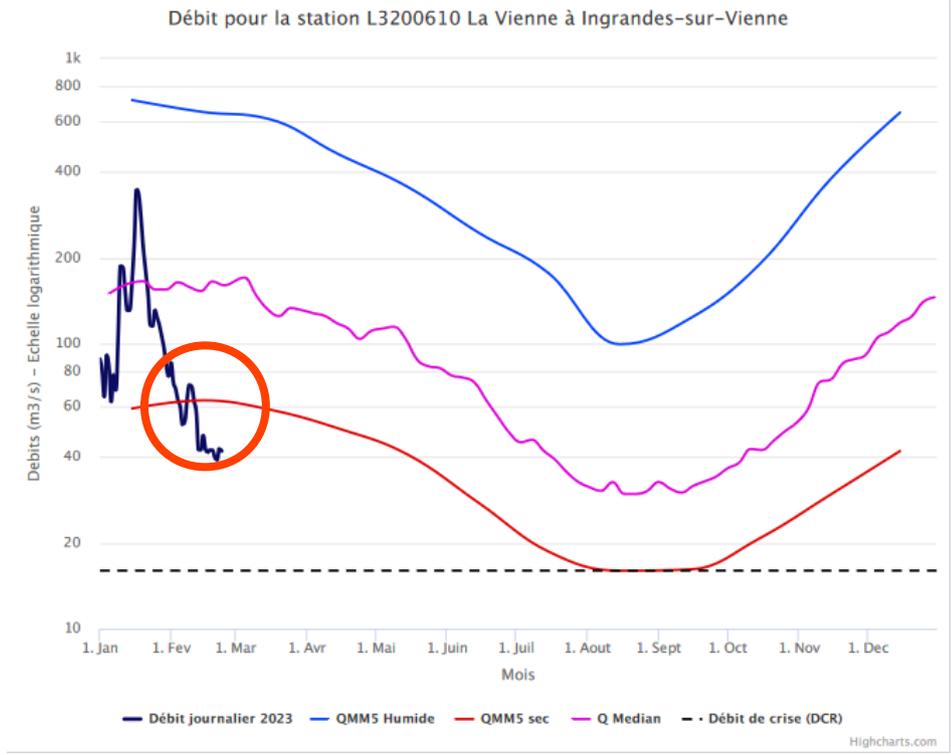
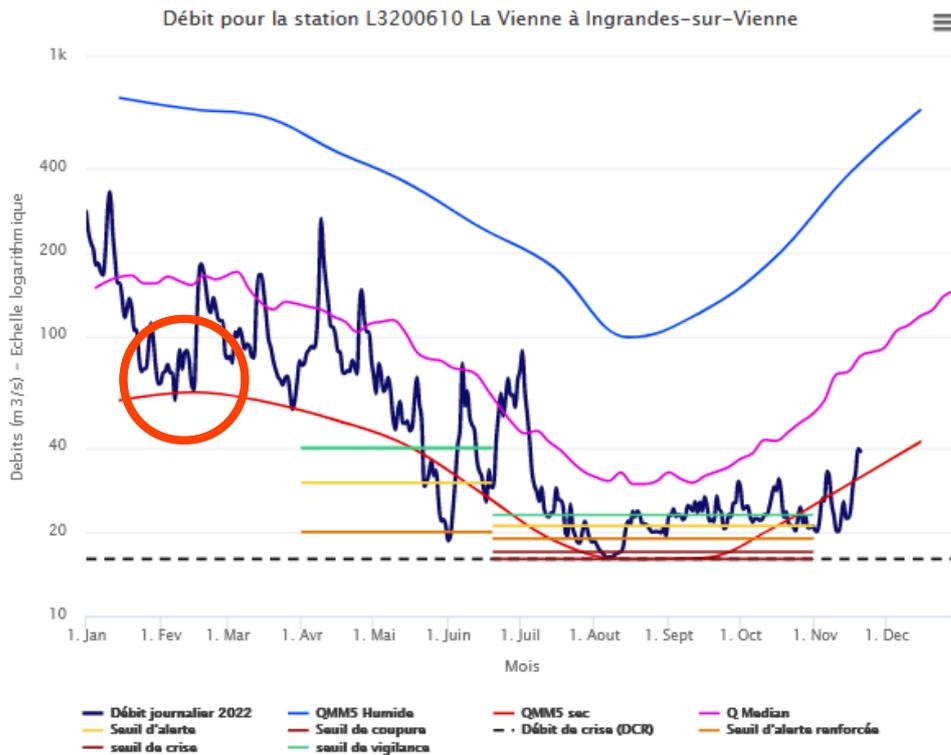
Débit pour la station L1400610 La Vienne à Lussac-les-Châteaux - Pont de Mazerolles



Date	23/02/2022	20/11/2022	23/02/2023
QMJ (m3/sec)	123	26	32

Fin février 2023, le débit journalier à Lussac se situe en dessous de la quinquennale sèche => situation hydrologique plus défavorable qu'en février 2022

La Vienne à Ingrandes (Vn2)



Date	23/02/2022	21/11/2022	23/02/2023
QMJ (m3/sec)	141	33	42

Fin février 2023, le débit journalier à Ingrandes se situe en dessous de la quinquennale sèche.
 => situation hydrologique plus défavorable qu'en février 2022

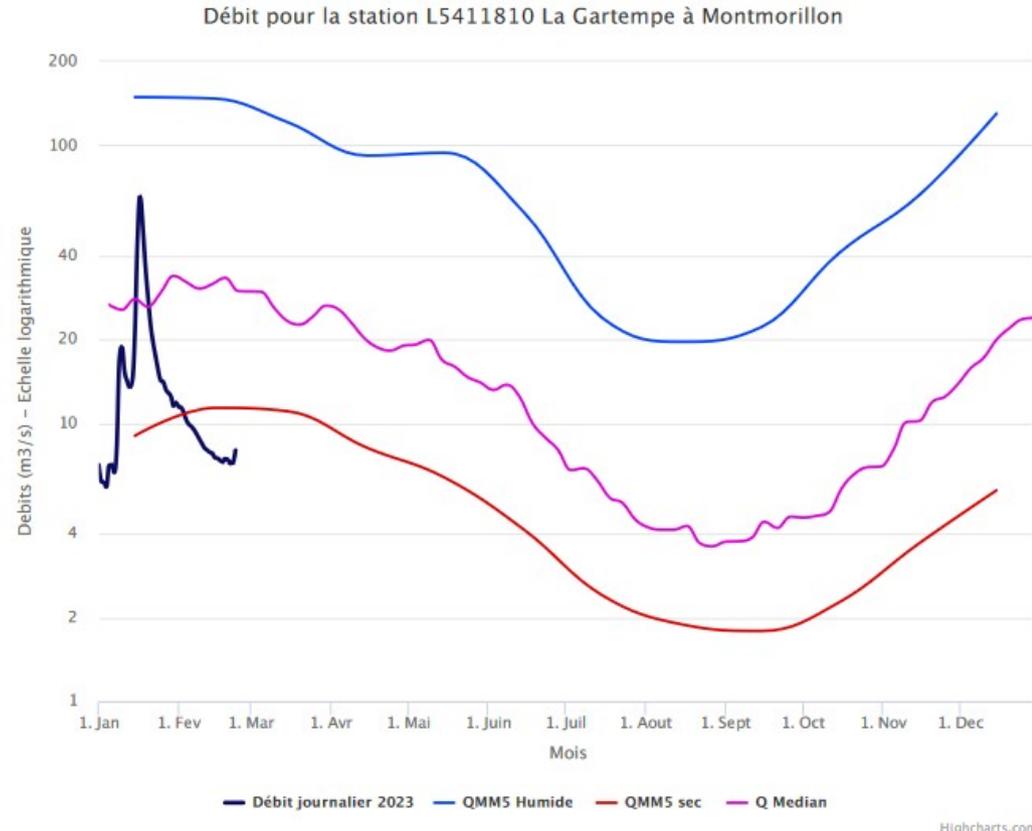
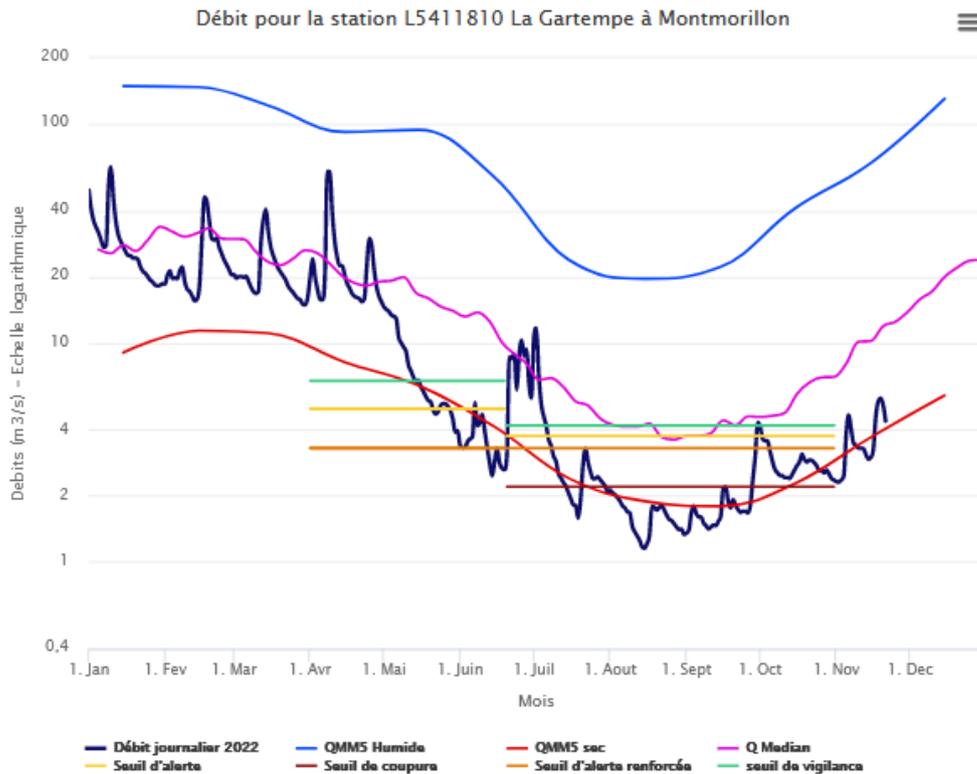


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bassin de la Gartempe

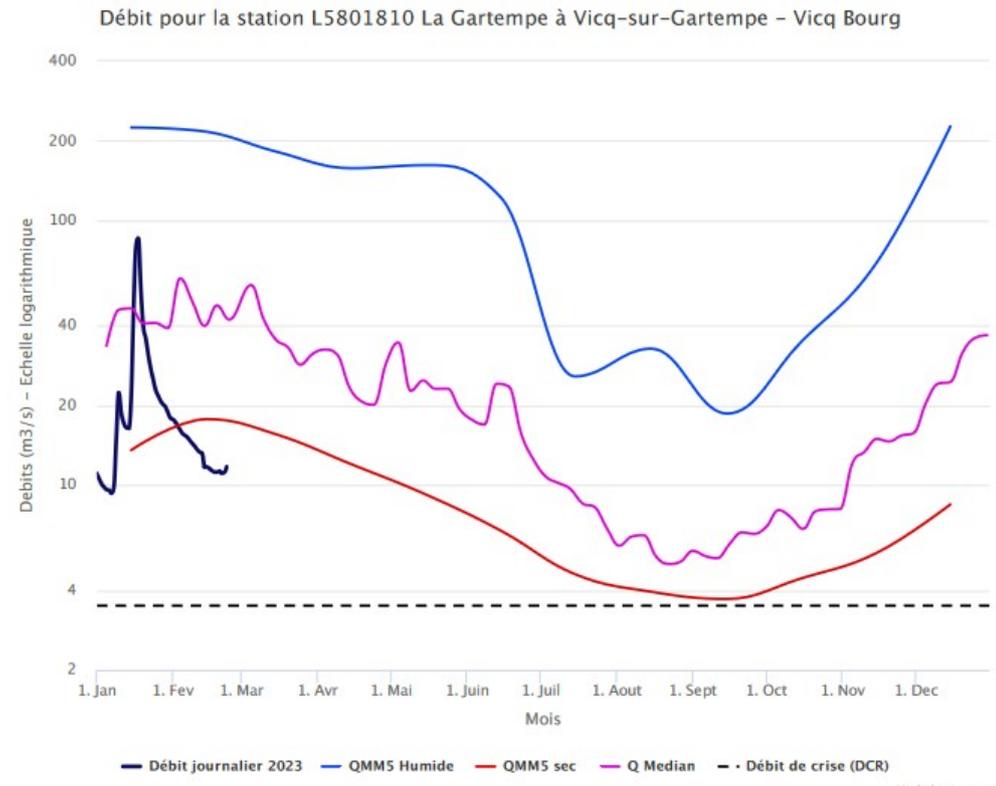
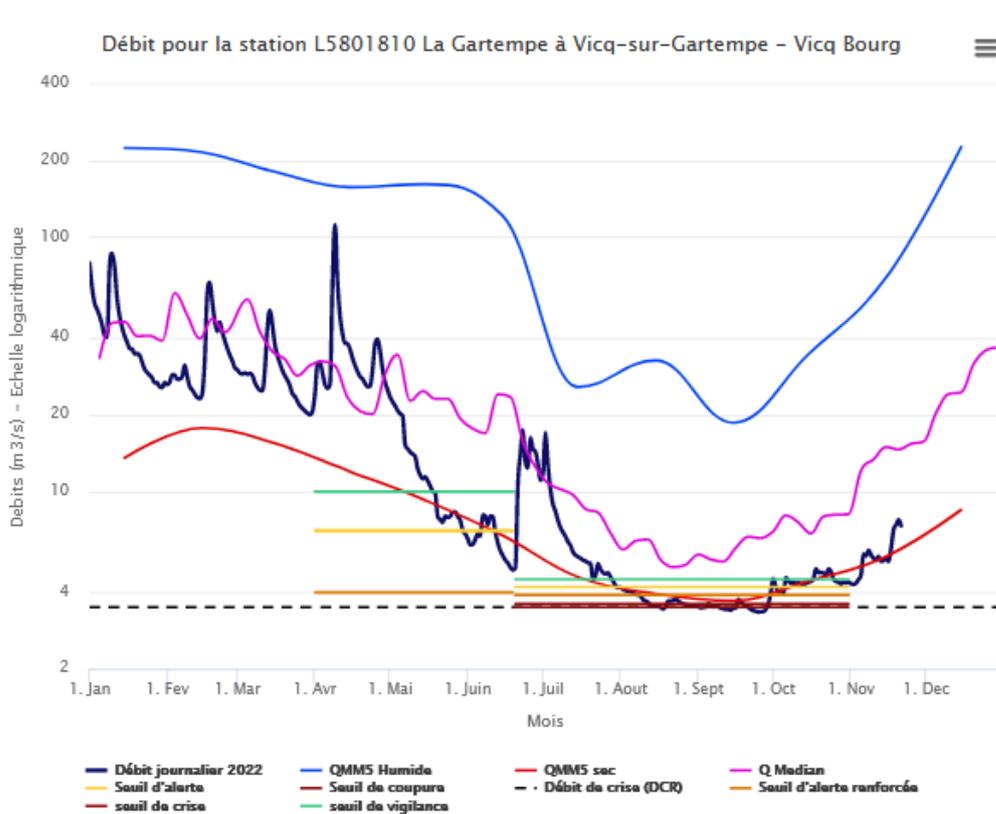
La Gartempe à Montmorillon



Date	23/02/2022	21/11/2022	23/02/2023
QMJ (m3/sec)	25	4	8

Fin février 2023, le débit journalier à Montmorillon se situe en dessous de la quinquennale sèche.
 => situation hydrologique plus défavorable qu'en février 2022

La Gartempe à Vicq-sur-Gartempe (Gr)



Date	23/02/2022	21/11/2022	23/02/2023
QMJ (m3/sec)	36	7	12

Fin février 2023, le débit journalier à Vicq se situe en dessous de la quinquennale sèche.
=> situation hydrologique plus défavorable qu'en février 2022

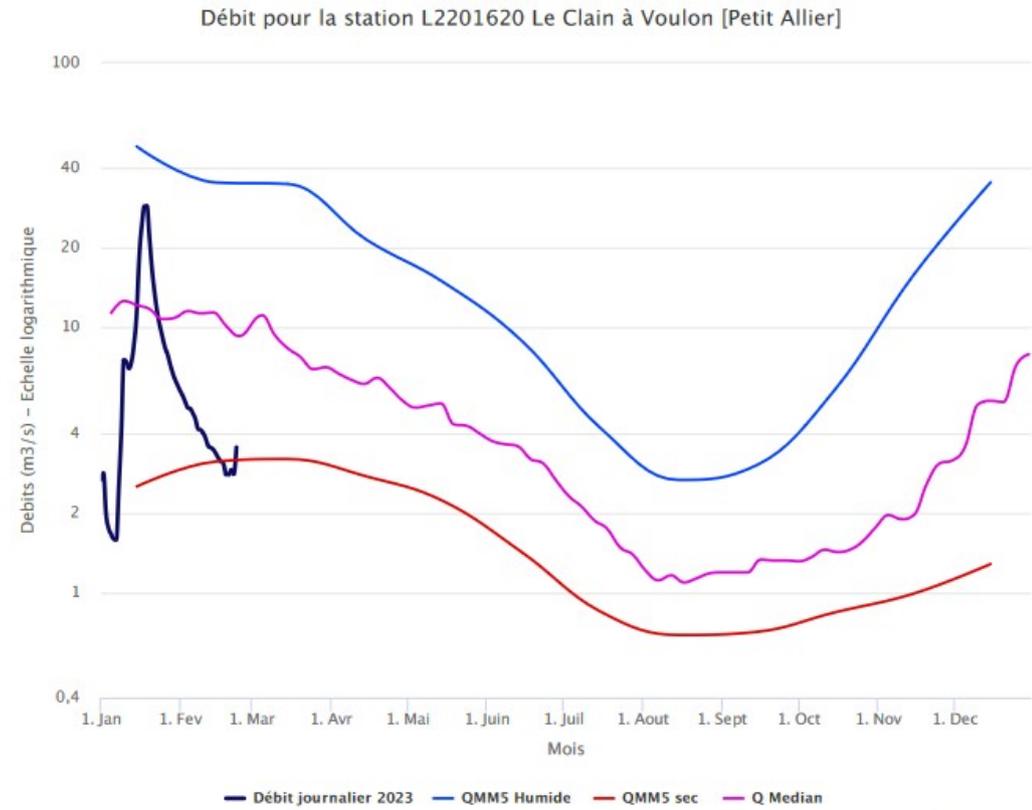
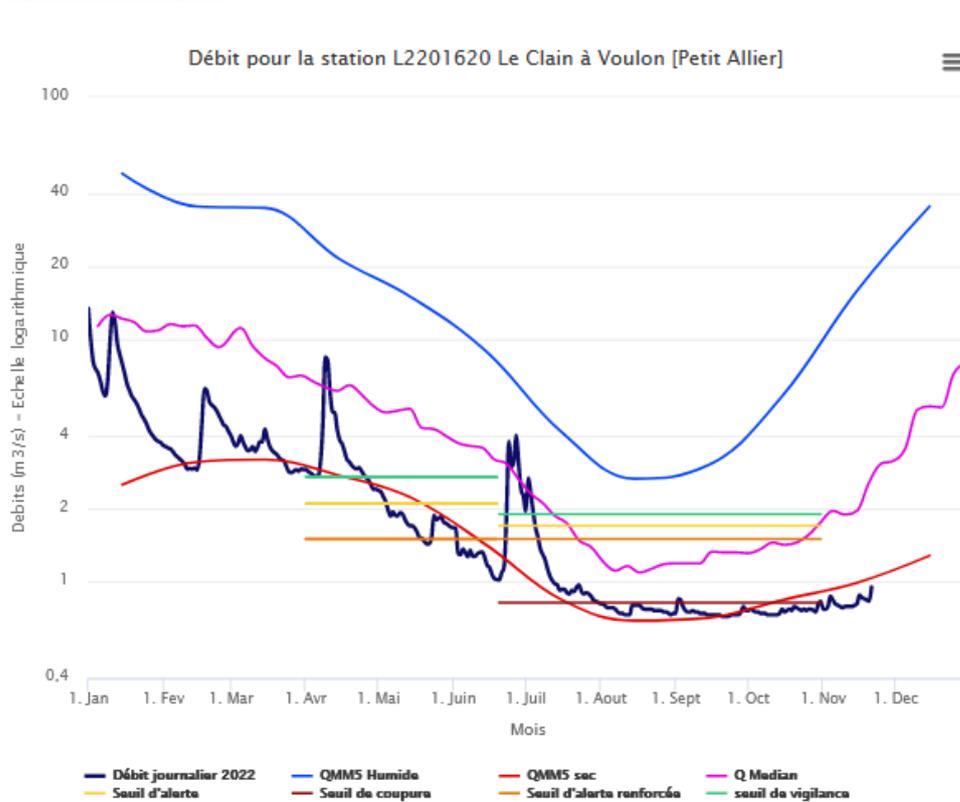


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bassin du Clain de l' amont vers l'aval

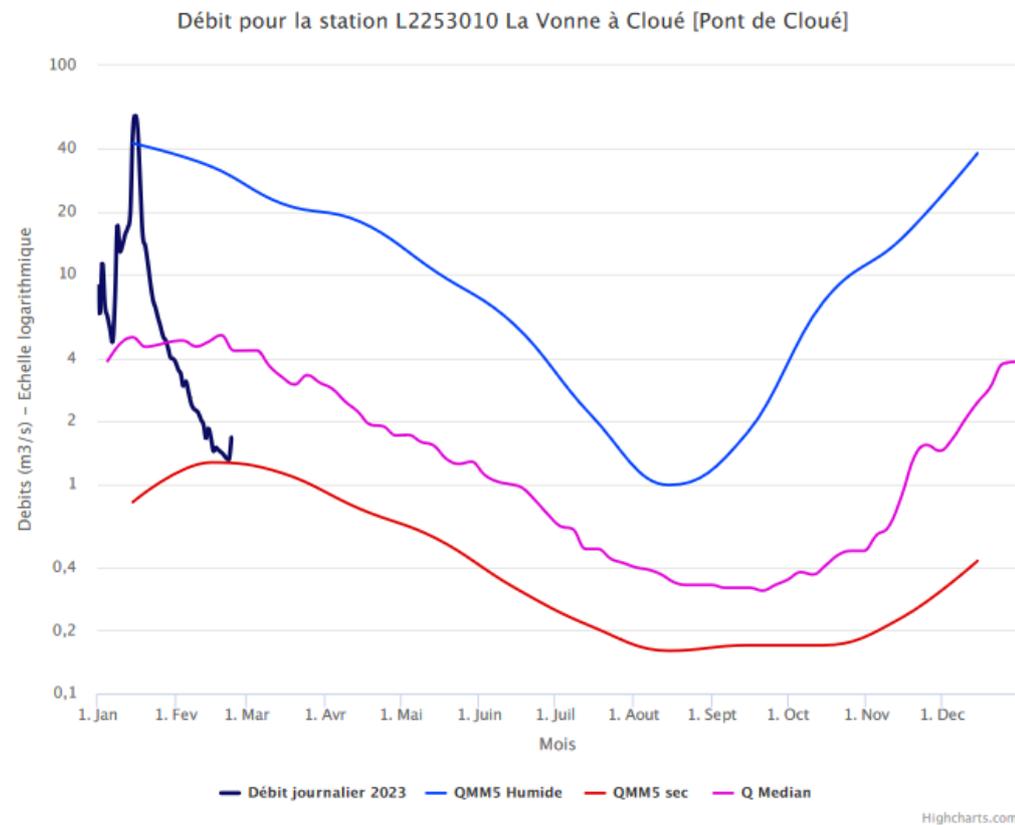
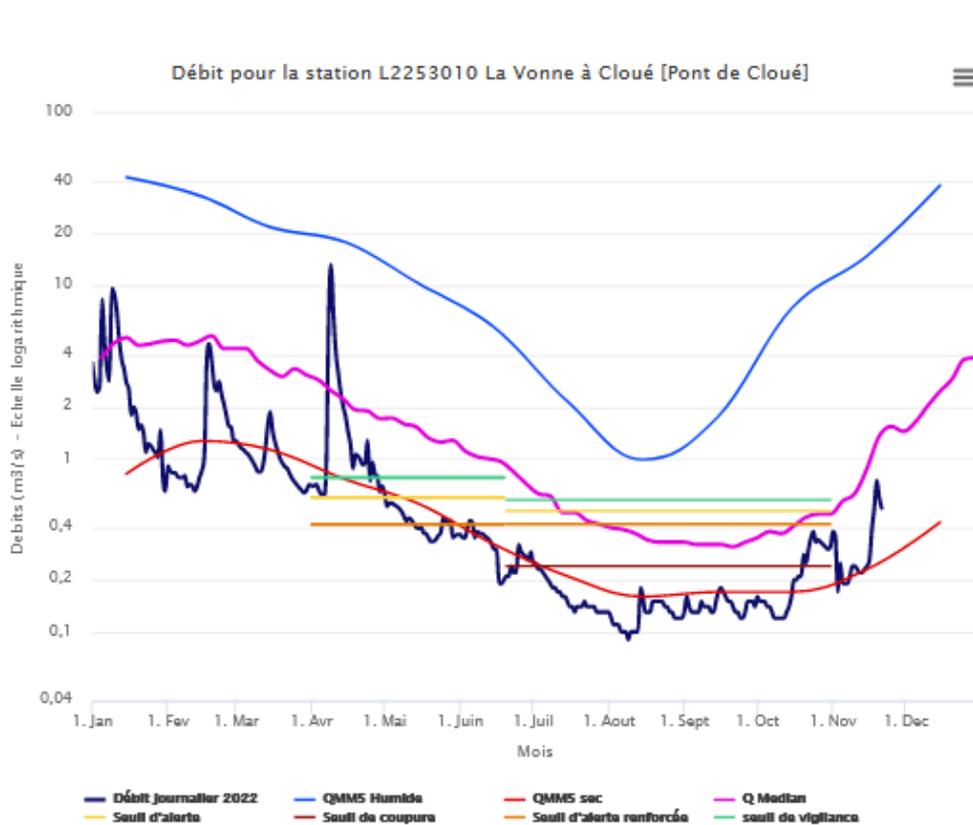
Le Clain à Voulon-Petit Allier



Date	23/02/2022	21/11/2022	23/02/2023
QMJ (m ³ /sec)	5	1	3,5

Fin février 2023, le débit journalier au Voulon se situe juste au dessus de la quinquennale sèche.
 => situation hydrologique moins favorable qu'en février 2022

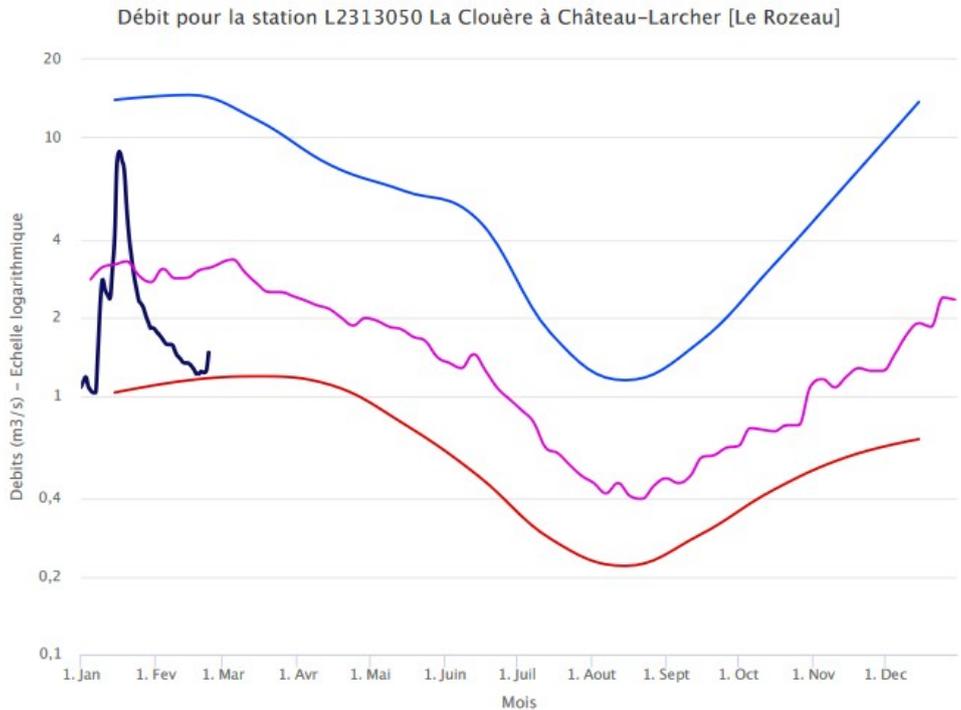
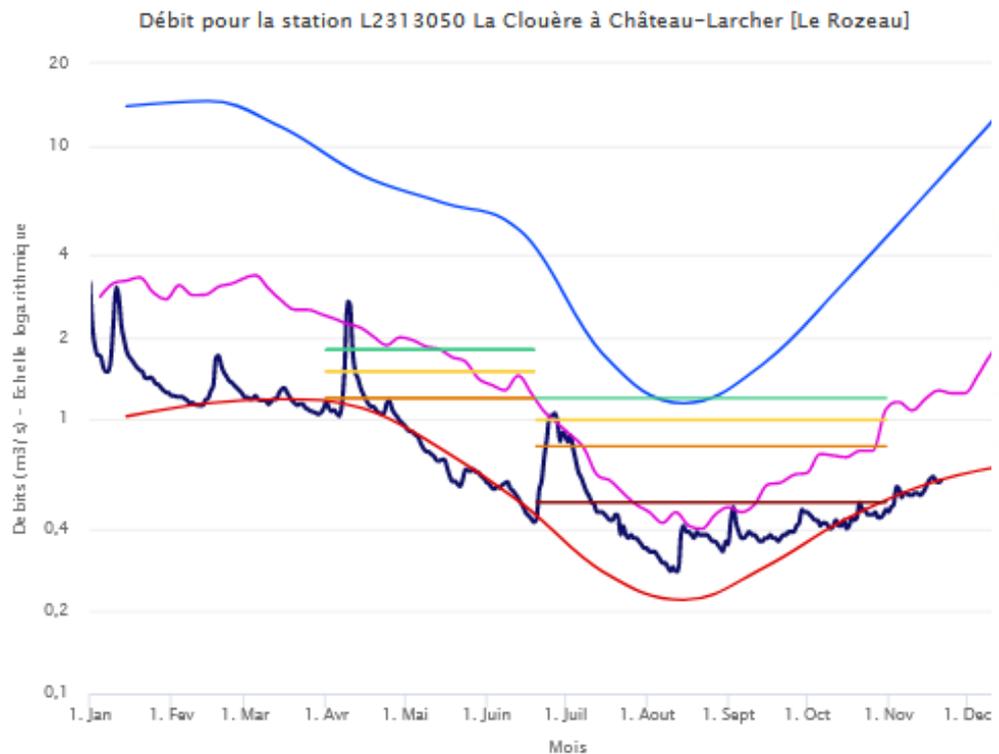
La Vonne à Cloué



Date	23/02/2022	21/11/2022	23/02/2023
QMJ (m3/sec)	2	0,5	1,7

Fin février 2023, le débit journalier à Cloué se situe au dessus de la quinquennale sèche.
 => situation hydrologique à moins favorable qu'en février 2022

La Clouère à Château-Larcher



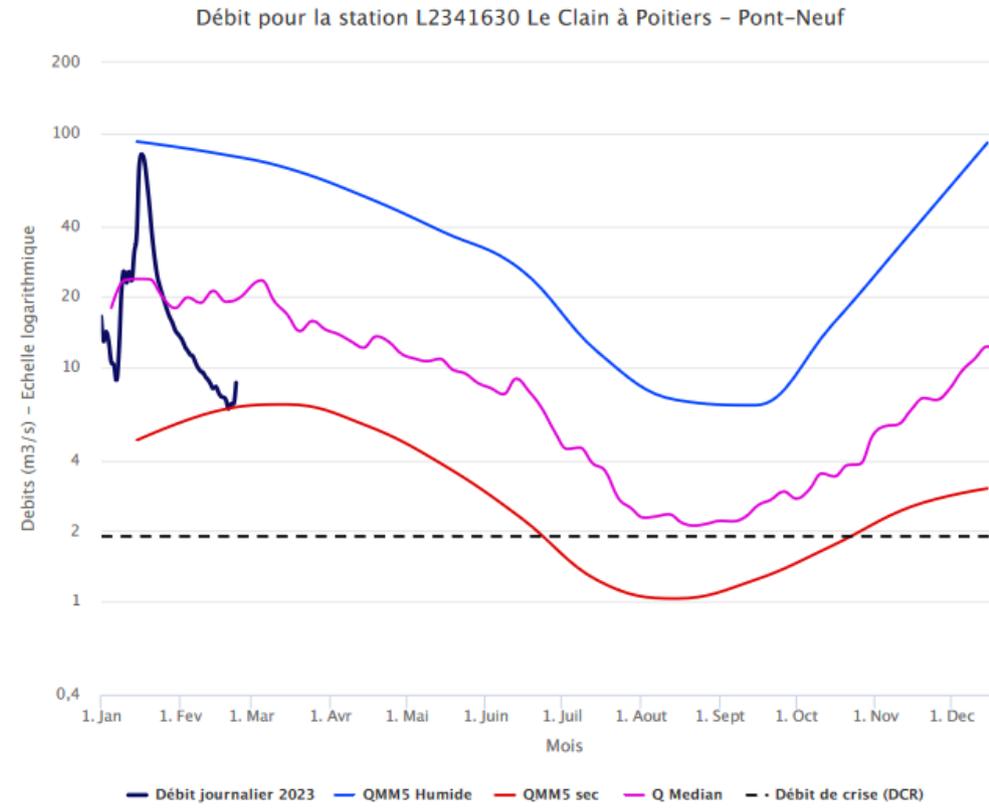
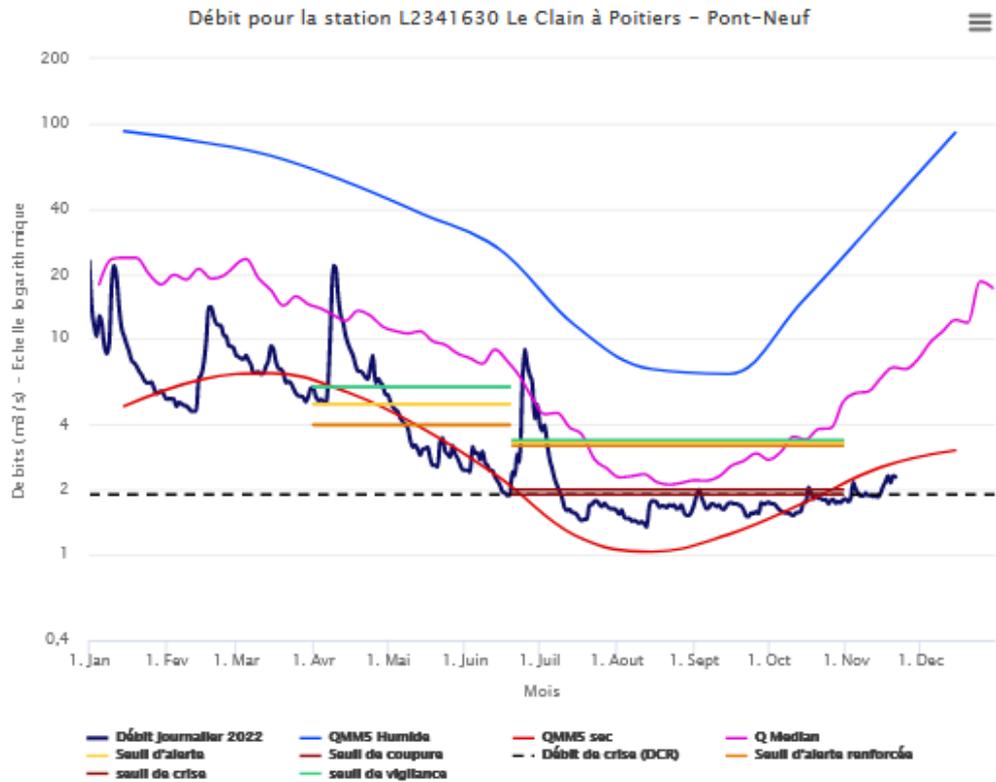
— Débit journalier 2023
— QMM5 Humide
— QMM5 sec
— Q Median

Highcharts.com

Fin février 2023, le débit journalier à Château-Larcher se situe au dessus de la quinquennale sèche. => situation hydrologique plus favorable qu'en février 2022

Date	23/02/2022	21/11/2022	23/02/2023
QMJ (m3/sec)	1,4	0,6	1,5

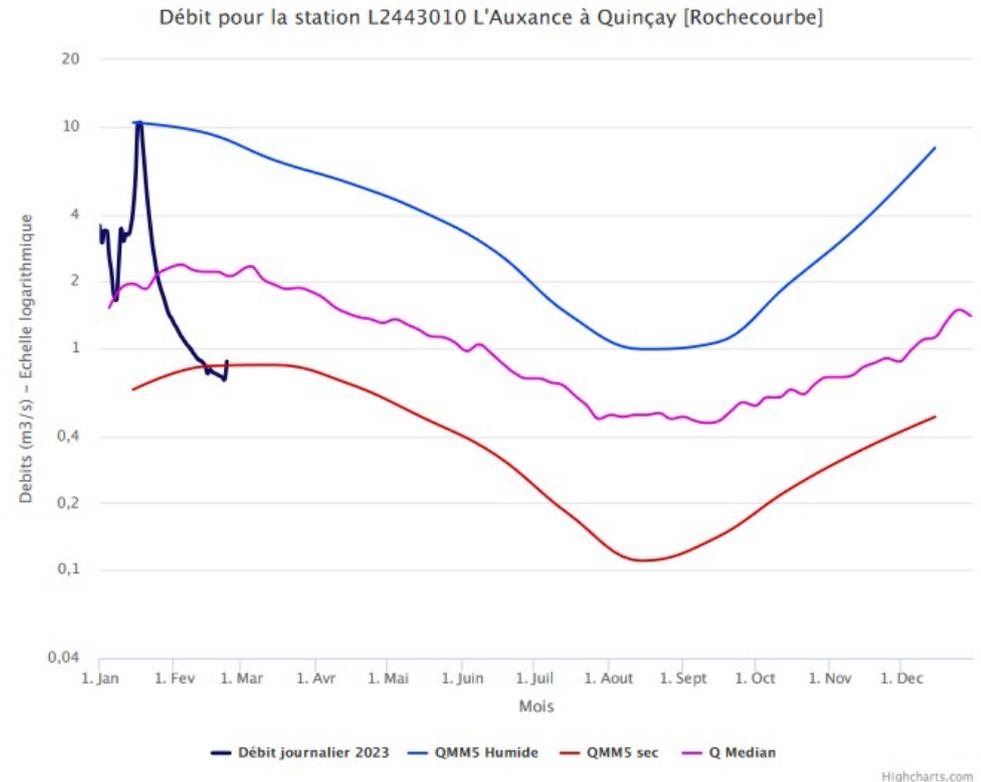
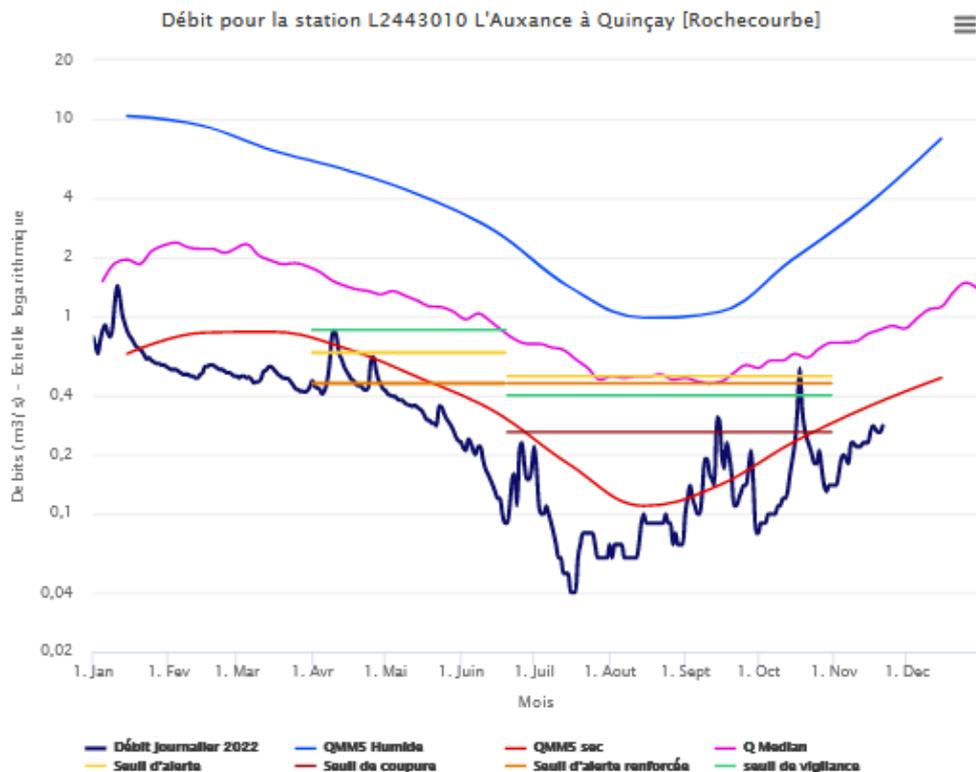
Le Clain à Poitiers - Pont Neuf (CI)



Date	23/02/2022	21/11/2022	23/02/2023
QMJ (m ³ /sec)	11,5	2,3	8,6

Fin février 2023, le débit journalier à Pont Neuf se situe juste au dessus de la quinquennale sèche.
 => situation hydrologique moins favorable qu'en février 2022

L'Auxance à Quinçay



Date	23/02/2022	21/11/2022	23/02/2023
QMJ (m ³ /sec)	0,5	0,3	0,9

Fin février 2023, le débit journalier à Quinçay se situe au niveau de la quinquennale sèche.
 => situation hydrologique plus favorable qu'en février 2022

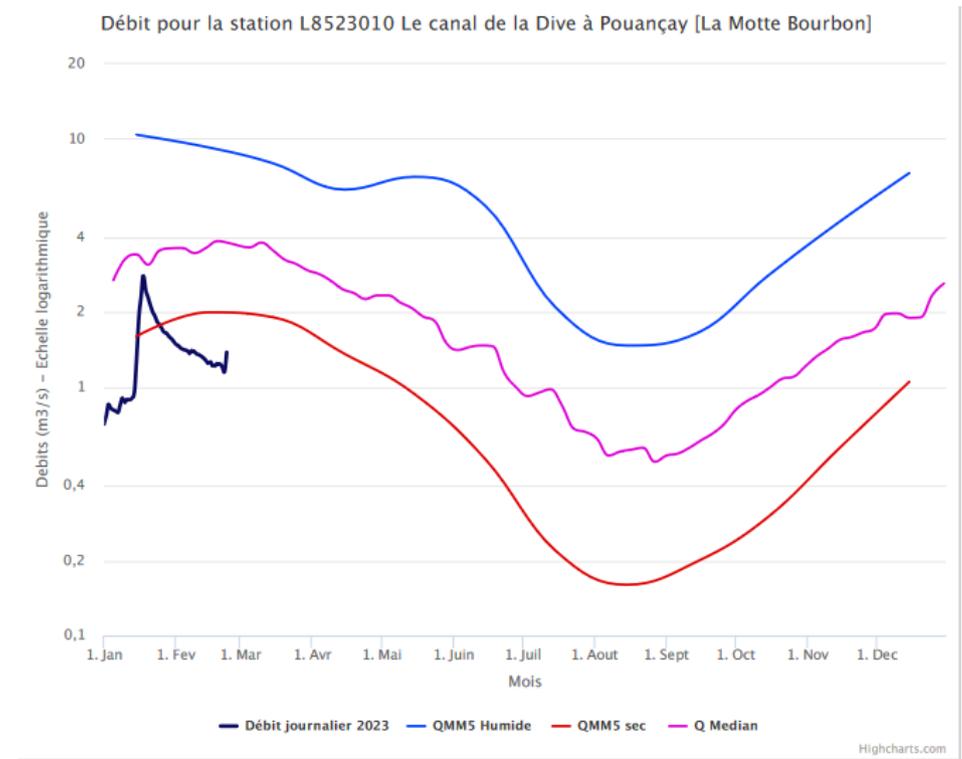
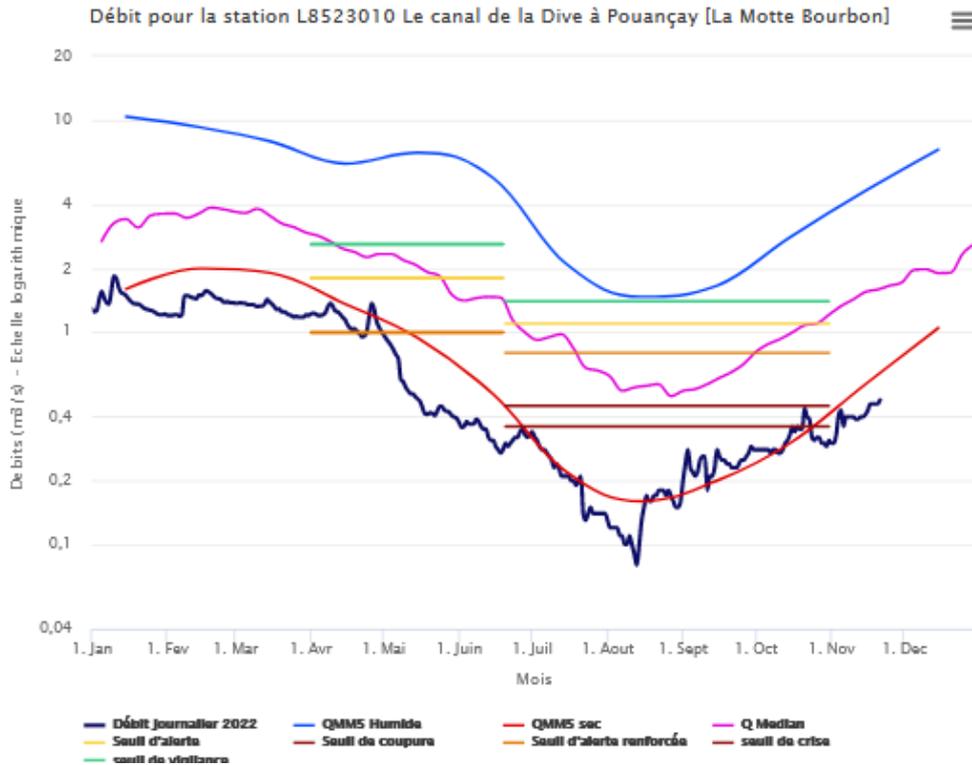


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dive du Nord

La Dive du Nord à Pouançay



Date	23/02/2022	21/11/2022	23/02/2023
QMJ (m3/sec)	1,4	0,5	1,4

Fin février 2023, le débit journalier à Pouançay se situe en dessous de la quinquennale sèche.
 => situation hydrologique équivalente à février 2022



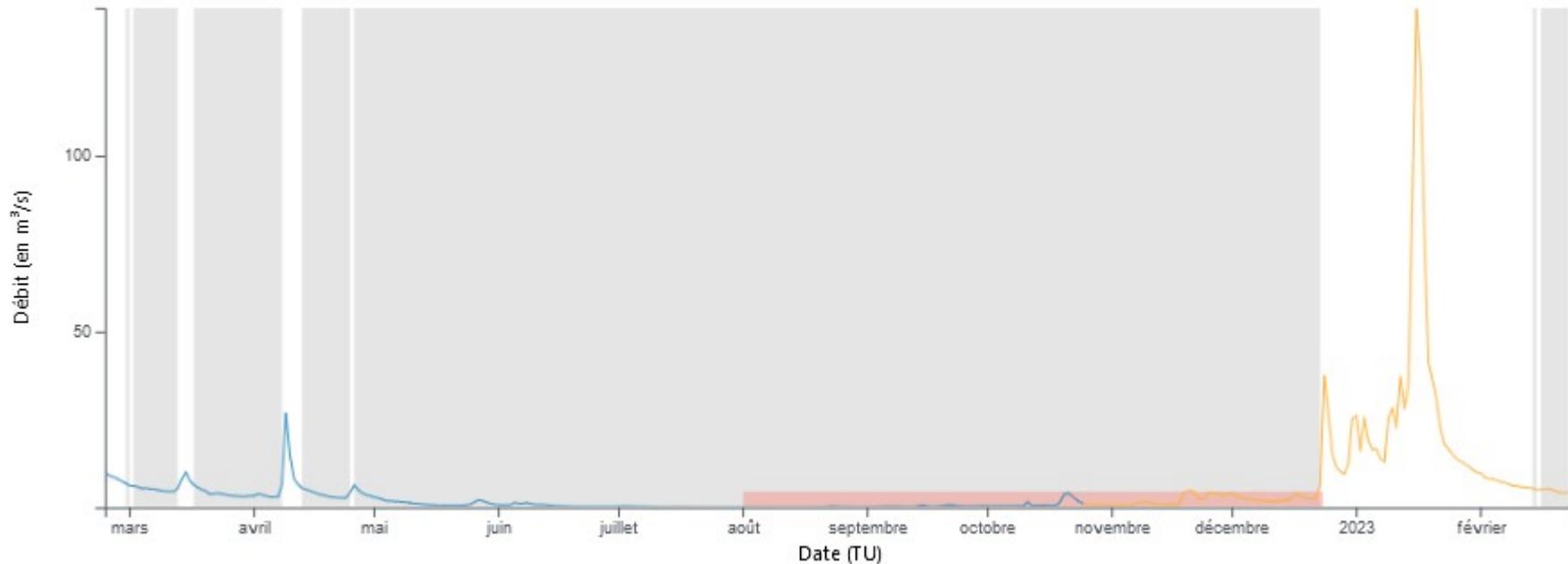
**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bassin du Thouet

Le Thouet à Montreuil-Bellay (Tht)

Données antérieures à 2022 non disponibles temporairement



Date	23/02/2022	21/11/2022	23/02/2023
QMJ (m3/sec)	10	5,5	4,6

Fin février 2023, le débit journalier à Montreuil-Bellay est similaire à novembre 2022
 => situation hydrologique plus défavorable qu'en février 2022



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Synthèse

Résumé des situations hydrologiques au 24 février 2023 :

- Vienne, Gartempe, Clain et affluents :
situation février 2023 < février 2022 mais > novembre 2022
 - Clain : situation 2023 différente selon les affluents
Point nodal < février 2022 mais > novembre 2022
 - Dive du Nord : situation février 2023 = février 2022 et
> novembre 2022
 - Thouet : situation février 2023 < février 2022 et
< novembre 2022
-

Comité ressource en eau « volet quantité »

Partie n°1

Bilan météorologique et situation des ressources superficielles
et souterraines

Bilan piézométrique
présenté par le BRGM

Murielle Thinon-Larminach



COMITÉ RESSOURCE EN EAU QUANTITATIF VIENNE

BILAN 2022 – ETAT AU 26 FÉVRIER 2023

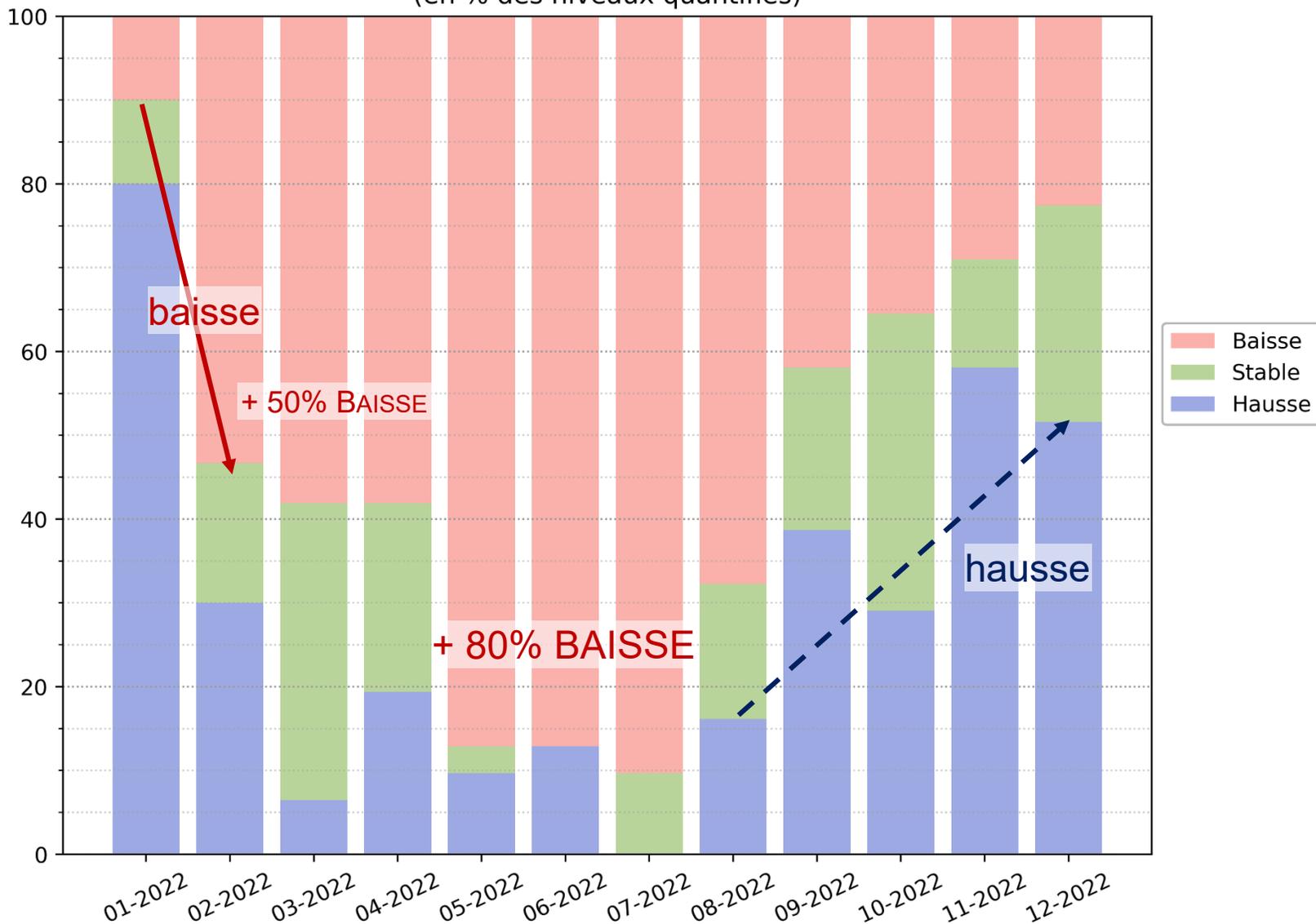
*BRGM Nouvelle-Aquitaine – Site de Poitiers
3 mars 2023*



**BILAN DE
L'ANNÉE
2022**

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES NIVEAUX SUR 2022 :

Evolution mensuelle du sens de remplissage des piézomètres
(en % des niveaux quantifiés)



Les épisodes de pluies et de sécheresses successifs sur l'année 2022 marquent l'évolution du sens du remplissage des piézomètres (variation du niveau de la nappe) :

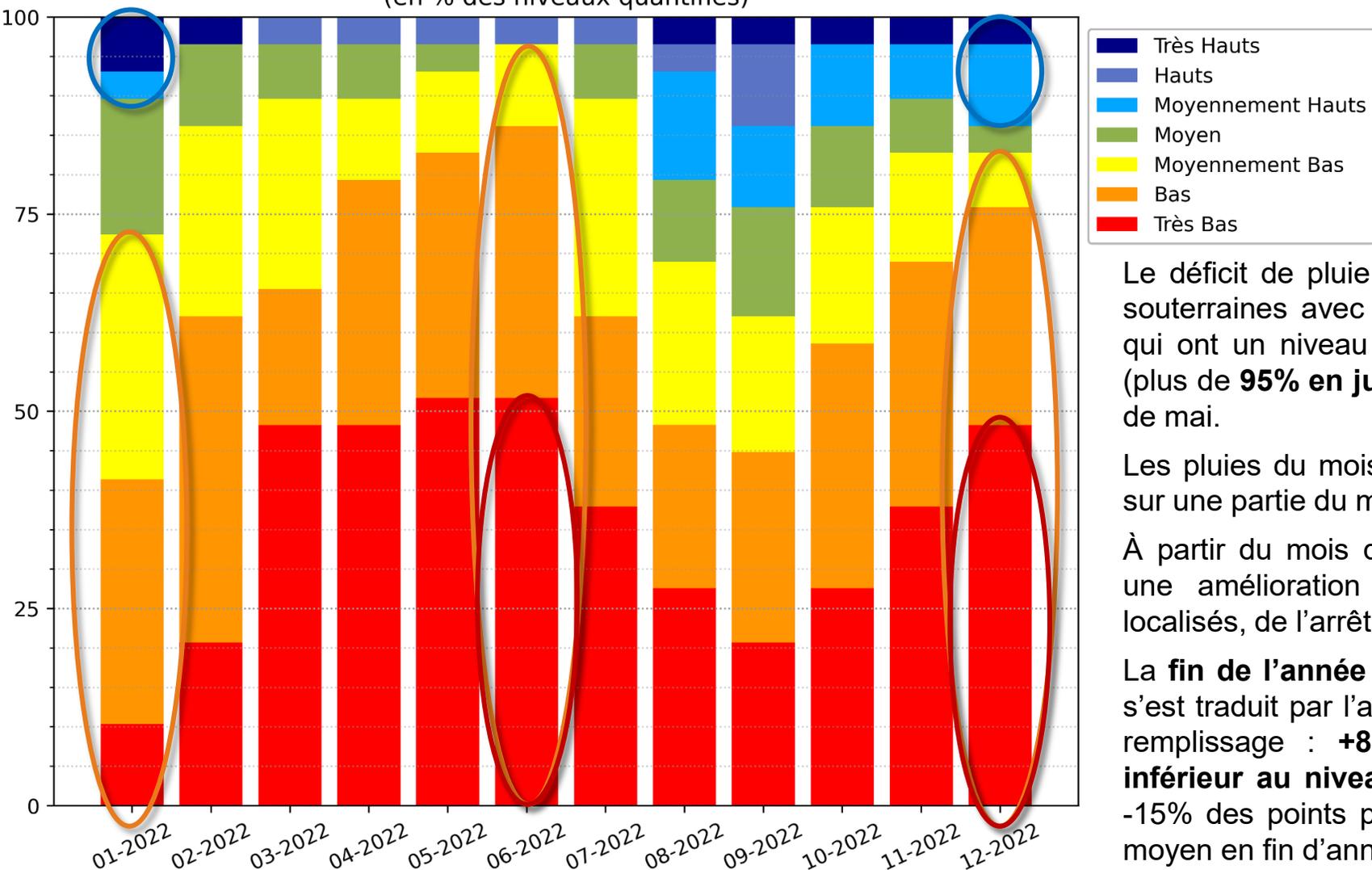
- dès le mois de février plus de 50% des points sont orientés à la baisse ;
- les pluies de juin n'inverse pas l'évolution qui reste à la baisse
- de mai à juillet, plus de 80% des piézomètres sont orientés à la baisse ;
- à partir d'août, des orages localisés, l'arrêt complet des prélèvements, ainsi que les quelques pluies de septembre parviennent à améliorer la situation sur certains secteurs ;
- à partir de novembre 2022, plus de 50% des piézomètres sont orientés à la hausse, mais cette évolution reste précaire.

Tendance mensuelle de l'évolution du niveau piézométrique = comparaison des niveaux aux 3 mois précédents (en % des niveaux quantifiés)



COMPARAISON DU NIVEAU DE REMPLISSAGE SUR 2022 :

Evolution quantitative du niveau de remplissage des piézomètres - comparaison mensuelle
(en % des niveaux quantifiés)



Dès le **mois de janvier**, le déficit de pluie se traduit par : près de 75% des points présentent un **déficit de remplissage** (niveau de remplissage inférieur au niveau moyen) ; seuls, 10% des points ont un niveau de remplissage supérieur au niveau moyen.

Le déficit de pluie de l'année va se marquer sur les ressources souterraines avec l'augmentation sur le 1^{er} semestre des points qui ont un niveau de **remplissage inférieur au niveau moyen** (plus de **95% en juin**) dont plus de 50% sont très bas dès le mois de mai.

Les pluies du mois de juin temporisent la baisse du remplissage sur une partie du mois de juillet (légère inertie).

À partir du mois d'août, localement des piézomètres présentent une amélioration de leur remplissage (conjonction d'orages localisés, de l'arrêt des prélèvements).

La **fin de l'année** a été déficitaire en pluie sur la Vienne, ce qui s'est traduit par l'augmentation du nombre de points en déficit de remplissage : **+80%** des points présentent un **remplissage inférieur au niveau moyen**, dont environ 50% sont très bas et -15% des points présentent un remplissage supérieur au niveau moyen en fin d'année.

Evolution quantitative mensuelle du niveau des piézomètres = comparaison des niveaux du mois aux statistiques mensuelles de l'ensemble des mois antérieurs



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Geosciences pour une Terre durable
brgm

ETAT DES EAUX SOUTERRAINES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022



À la fin de l'année 2022, la situation des nappes souterraines pour le département de la Vienne est globalement déficitaire.

Les piézomètres dans l'aquifère captif de l'Infra-Toarcien sont orientés à la hausse et, à l'exception des piézomètres de Rouillé et de Couhé2 situé au sud-ouest du département, ils présentent des niveaux supérieurs à la moyenne, c'est le seul aquifère présentant des niveaux de remplissage supérieurs à la moyenne.

Tous les piézomètres dans la nappe du Dogger présentent un déficit de remplissage : la moitié sont sur des niveaux très bas.

Les piézomètres dans la nappe du Jurassique sup. présentent des niveaux de remplissage sur très bas. Certains sont même inférieurs à leur niveau minimum mensuel de référence.

Les piézomètres dans la nappe du Cénomannien présentent à fin décembre des niveaux de remplissage très bas.

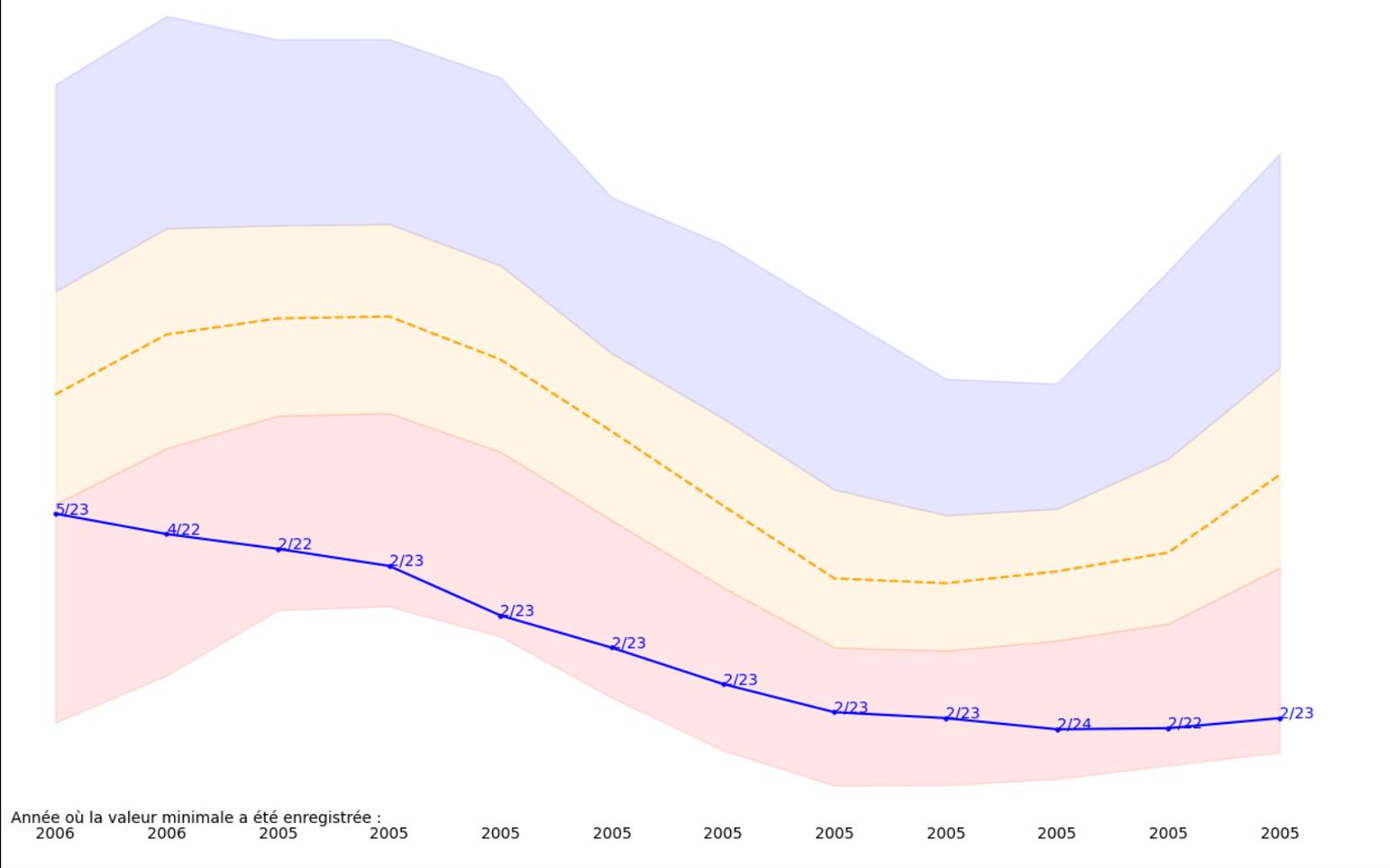
L'état des ressources souterraines à la fin de l'année 2022 présente des niveaux de remplissage inférieurs aux niveaux attendus à cette période de l'année.

Le calcul de l'indice de position du niveau ne peut être déterminé pour Chévrier et Vezin : les chroniques sont trop courtes (10 ans mini).

SITUATION MOIS/MOIS DE L'ANNÉE 2022 PAR RAPPORT AUX HISTORIQUES DES MESURES SUR LA VIENNE :

Classement des années

Année où la valeur maximale a été enregistrée :
 2001 2014 2001 2001 2001 2013 2013 2013 2013 2013 2013 2000



Année où la valeur minimale a été enregistrée :
 2006 2006 2005 2005 2005 2005 2005 2005 2005 2005 2005 2005

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

Les historiques de mesures piézométriques sur le département de la Vienne montrent que l'année 2022 :

- était une année déficitaire dès le mois de janvier 2022 ;
- a eu des niveaux de remplissage déficitaires pour tous les mois de l'année.

Pour la Vienne, les années 2006 (janvier à février) et 2005 sont les années de références historiques pour leur déficit de remplissage.

- Médiane
- 2022
- Supérieur à la médiane
- Autour de la médiane
- Inférieur à la médiane

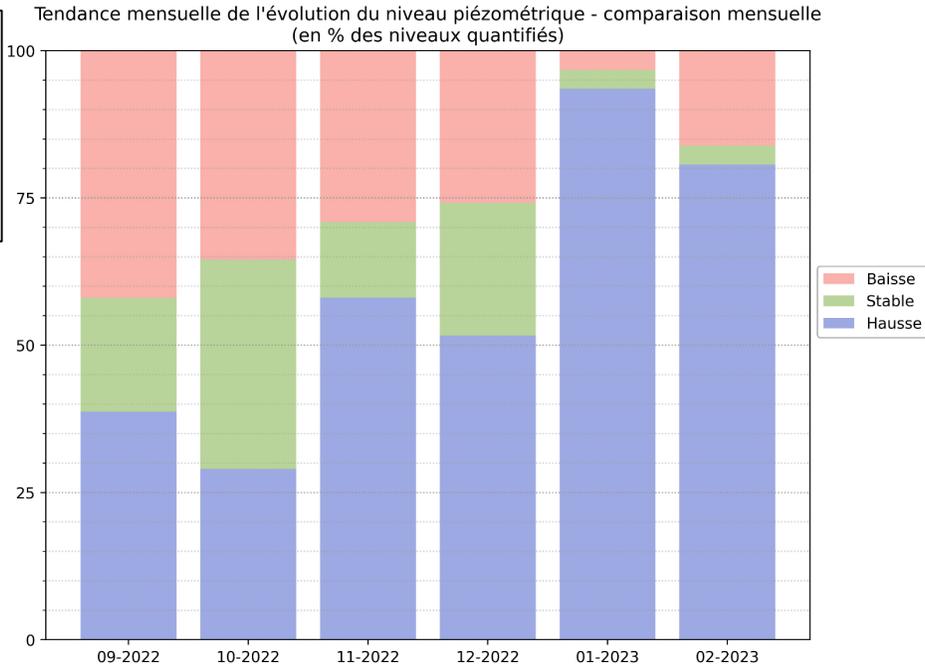


**SITUATION AU
26 FÉVRIER
2023**

**Remarque : Les indicateurs sont des statistiques calculées sur un mois complet.
Les valeurs des indicateurs présentés dans ce document pourront être amenés à évoluer sur la fin du mois en cours.**

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES NIVEAUX SUR LES 6 DERNIERS MOIS POUR LES PIEZOMETRES DU RESEAU RCS AU 26 FÉVRIER 2023:

Tendance mensuelle de l'évolution du niveau piézométrique =
comparaison des niveaux au mois précédent (en % des niveaux quantifiés)



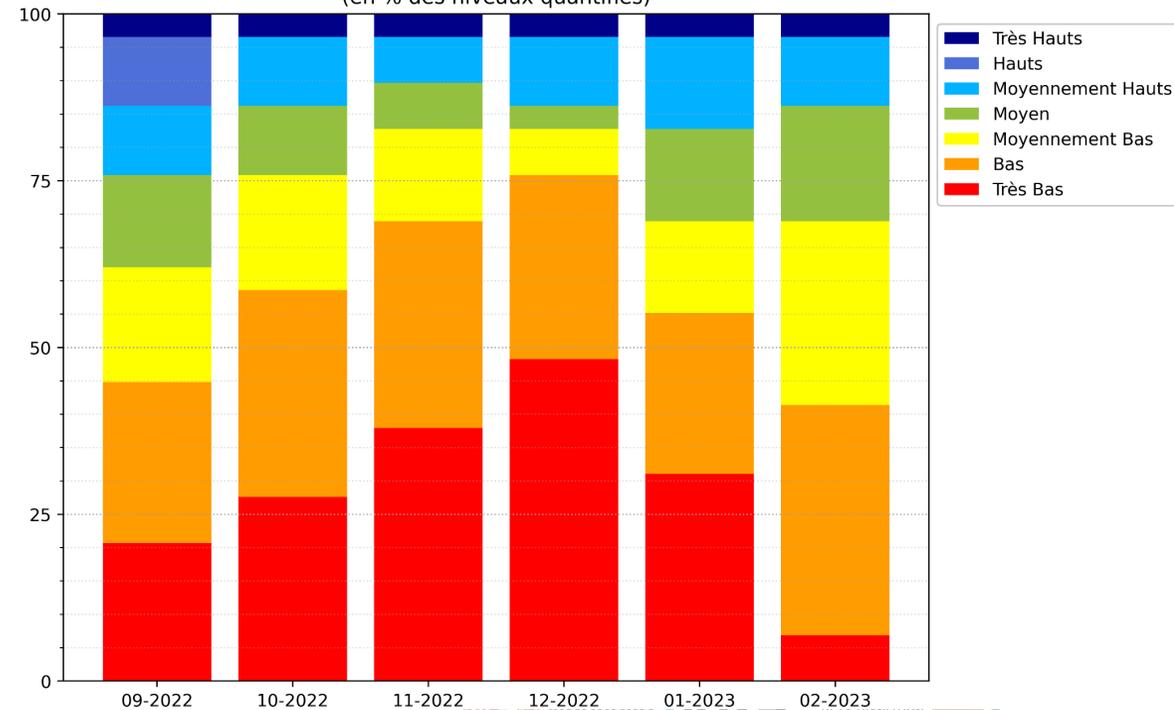
Avec les pluies de janvier, le niveau piézométrique de l'ensemble des nappes a évolué à la hausse sur près de 95% des points de suivis.

Avec l'arrêt des pluies en février, un peu plus de 15 % des points sont repartis à la baisse.

Après le déficit de remplissage prononcé, enregistré jusqu'à fin décembre, les pluies du mois de janvier ont permis une amélioration qui suivant la réactivité des nappes a été enregistrée dès le mois de janvier ou seulement au mois de février 2023.

Au 26 février 2023, 70% des points ont toujours un remplissage inférieur au niveau moyen, mais désormais, moins de 10% ont un niveau de remplissage très bas.

Evolution quantitative du niveau de remplissage des piézomètres - comparaison mensuelle (en % des niveaux quantifiés)



ETAT DES EAUX SOUTERRAINES

BILAN AU 26 FÉVRIER 2023



Les piézomètres dans l'aquifère captif de l'Infra-Toarcien sont orientés à la hausse et, présentent des niveaux autour de la moyennes à très hauts, à l'exception du piézomètre de Couhé 2 au sud-ouest de la Vienne. C'est le seul aquifère présentant des niveaux de remplissage supérieur à la moyenne.

Globalement, les piézomètres dans la nappe du Dogger présentent une orientation à la hausse et un remplissage moyen à bas ; seul, Montmorillon est toujours sur un niveau de remplissage très bas.

Les piézomètres dans la nappe du Jurassique sup. sont orientés à la hausse et présentent des niveaux de remplissage modérément bas à bas ; seul Guesnes est toujours sur un niveau de remplissage très bas.

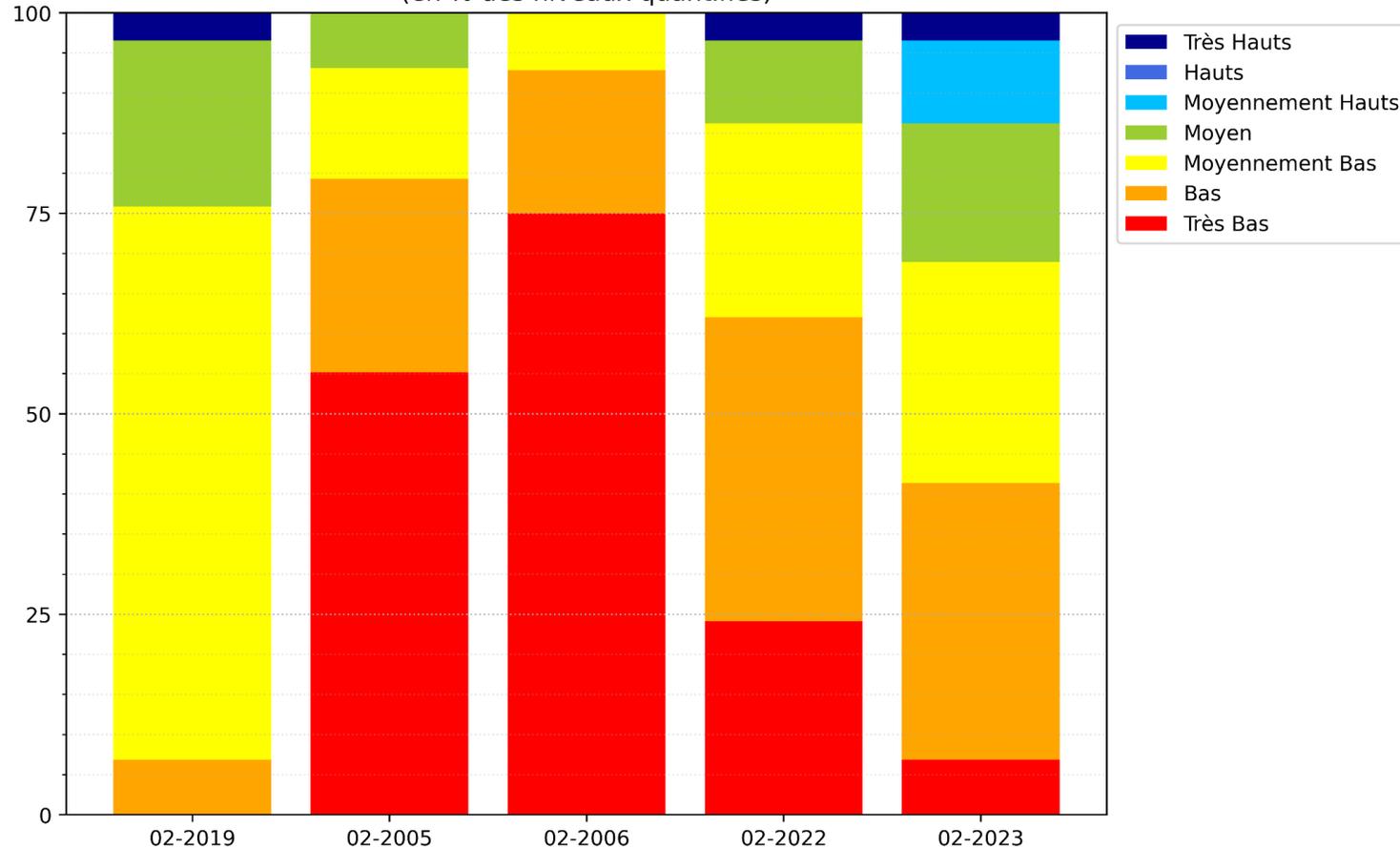
Les piézomètres dans la nappe du Cénomaniens présentent une évolution à la hausse et un remplissage bas.

L'état des ressources souterraines est en évolution à la hausse. Toutefois, les niveaux de remplissage restent majoritairement déficitaires.

Le calcul de l'indice de position du niveau ne peut être déterminé pour Chévrier et Vezin : les chroniques sont trop courtes (10 ans mini).

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES NIVEAUX DU MOIS EN COURS AVEC LES ANNÉES 2019 – 2005 – 2006 – 2022, POUR LES PIÉZOMÈTRES DU RÉSEAU RCS AU 26 FÉVRIER 2023 :

Evolution quantitative du niveau de remplissage des piézomètres - comparaison interannuelle
(en % des niveaux quantifiés)



La comparaison du remplissage au 26 février 2023 avec les années passées indique que :

- le remplissage constaté en février **2023 est meilleur** que celui constaté en février **2022**, mais **moins bon** que celui de février **2019** ;
- les mois de février des années **2005** et **2006** ont présenté des niveaux de **remplissage moins bon** que février 2023.

Néanmoins, l'année 2006 avait permis un remplissage tardif sur les mois de mars-avril au contraire de l'année 2005 qui est restée une année déficitaire toute l'année.

Le niveau est comparé à des niveaux moyens calculé sur un mois complet. Il peut donc évoluer suivant les conditions météorologiques des derniers jours du mois.

Evolution quantitative mensuelle du niveau des piézomètres = comparaison des niveaux du mois aux statistiques mensuelles de l'ensemble des mois antérieurs



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

Comité ressource en eau « volet quantité »

Partie n°1

Bilan météorologique et situation des ressources superficielles
et souterraines

Bilan du réseau ONDE (Observatoire National des Etiages) présenté par l'OFB

Sébastien Chauveau



OFB

**OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ**

Bilan étiage hiver 2022/2023

suivi ONDE

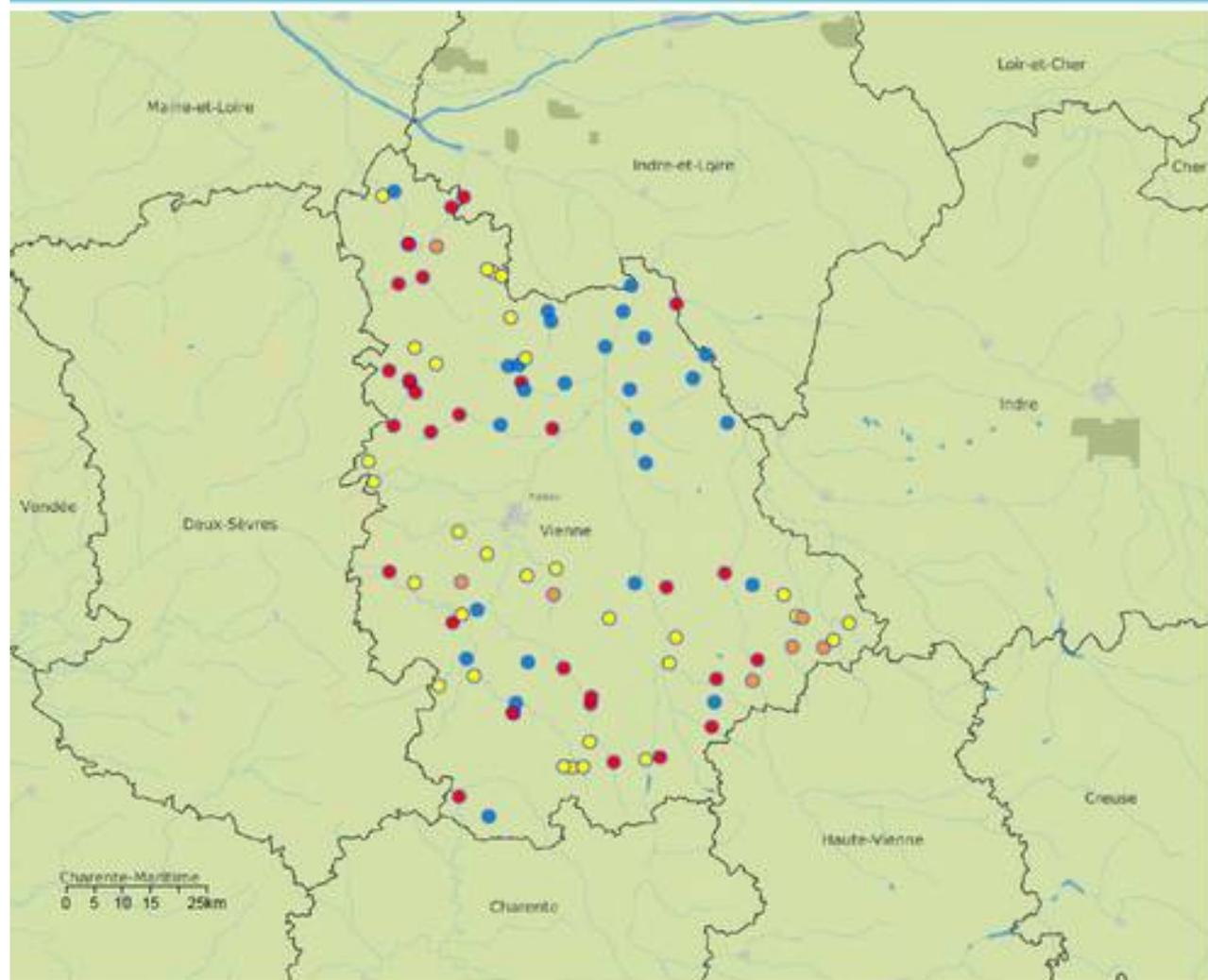
ONDE

- Observatoire National Des Etiages
- créé en 2012 par l'ONEMA
- 94 points dans la Vienne
- 1 passage le 25 du mois, entre mai et septembre : suivi usuel
- suivi complémentaire les autres mois et/ou plusieurs fois par mois selon les besoins et les demandes des partenaires

ONDE

- 4 niveaux d'observation :
 - écoulement visible
 - écoulement visible faible
 - écoulement non visible
 - assec

- Après un printemps et un été particulièrement secs, l'automne 2022 n'a pas apporté les pluies nécessaires pour faire remonter durablement les niveaux des cours d'eau
- Nous avons donc poursuivi le suivi ONDE jusqu'à fin janvier 2023



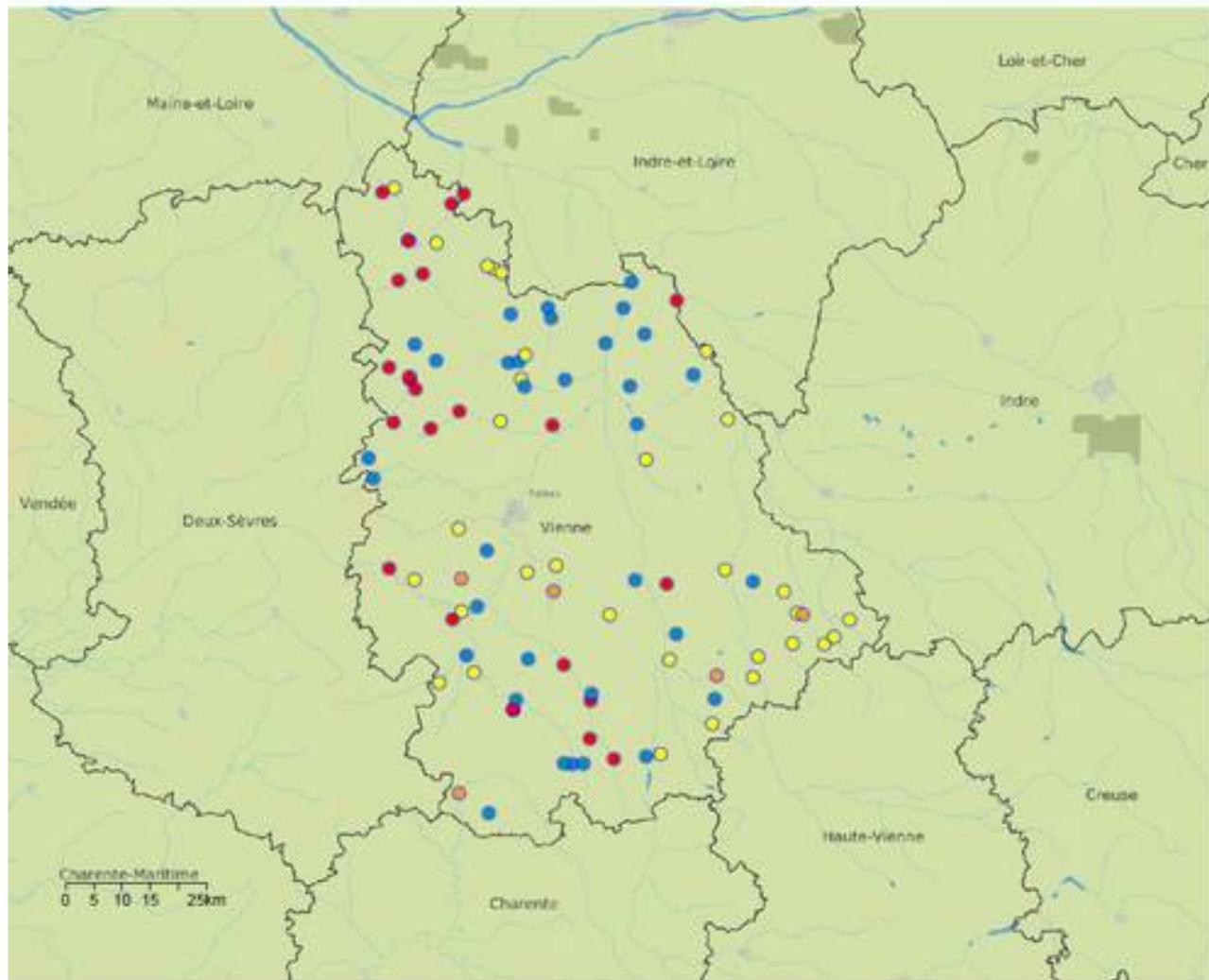
Modalités d'écoulement

- Ecoulement visible acceptable (26/94)
- Ecoulement visible faible (31/94)
- Ecoulement non visible (7/94)
- Assècs (30/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

Départements

* ONDE : Observatoire National des Etages

ONDE du 23 novembre



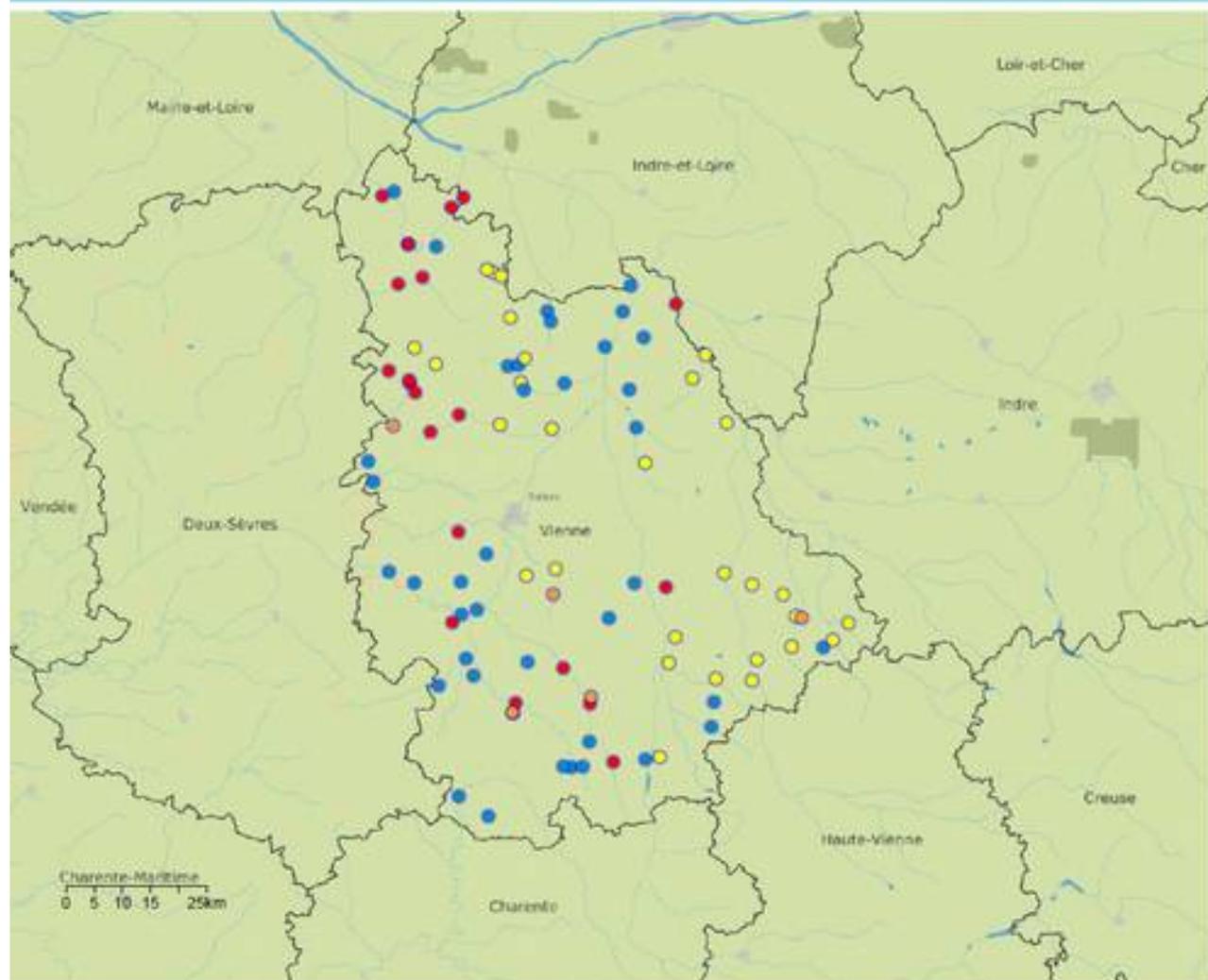
Modalités d'écoulement

- Ecoulement visible acceptable (33/94)
- Ecoulement visible faible (32/94)
- Ecoulement non visible (5/94)
- Assècs (24/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

□ Départements

* ONDE : Observatoire National des Etages

ONDE du 23 décembre

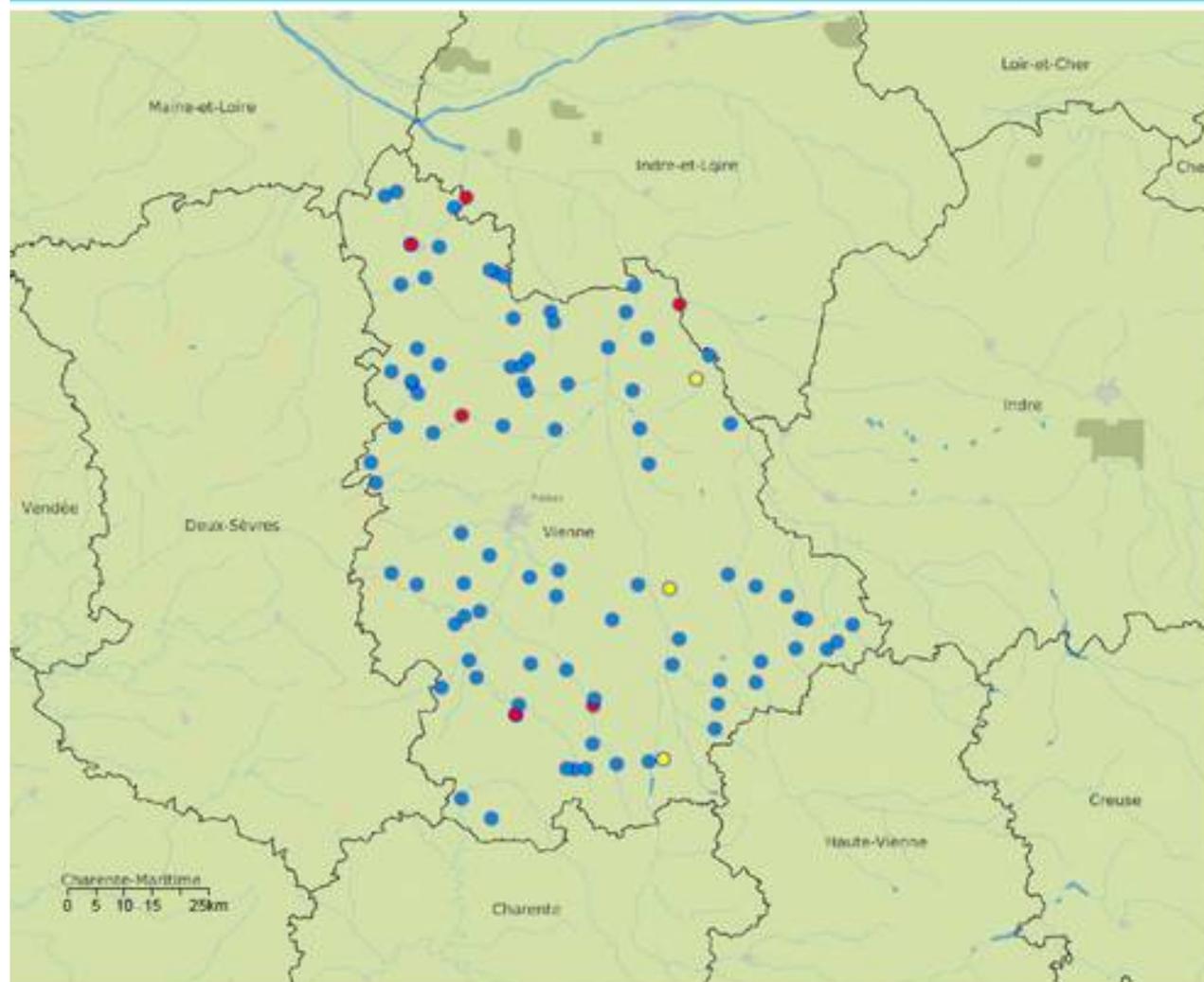


Modalités d'écoulement

- Ecoulement visible acceptable (39/94)
- Ecoulement visible faible (29/94)
- Ecoulement non visible (5/94)
- Assècs (21/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

▭ Départements

* ONDE : Observatoire National des Étages



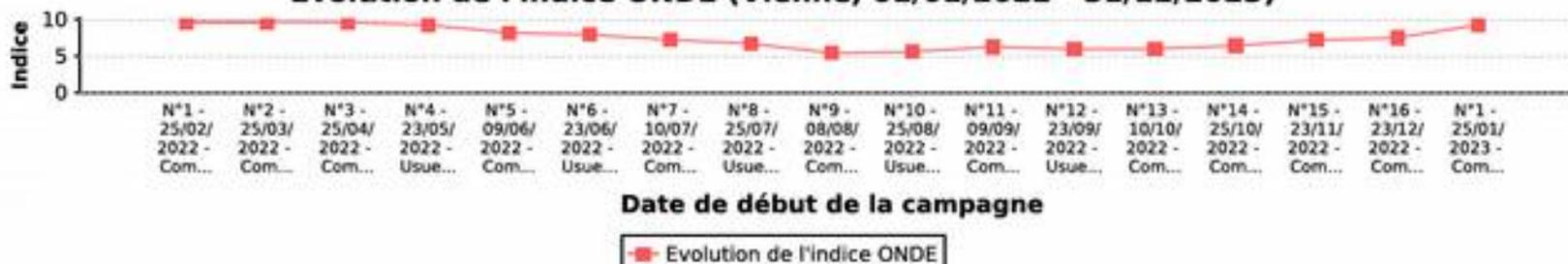
Modalités d'écoulement

- Ecoulement visible acceptable (83/94)
- Ecoulement visible faible (4/94)
- Ecoulement non visible (0/94)
- Assècs (7/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

Départements

* ONDE : Observatoire National des Étages

Evolution de l'indice ONDE (Vienne, 01/01/2022 - 31/12/2023)



Evolution de la répartition des différentes modalités (Vienne, 01/01/2022 - 31/12/2023) - Campagnes usuelles



Evolution de la répartition des différentes modalités (Vienne, 01/01/2022 - 31/12/2023) - Campagnes complémentaires + usuelles



bilan 2022/2023

- C'est l'année la plus critique depuis qu'il y a des suivis :
- record de précocité du suivi avec un début en février 2022
- quasiment tous les suivis sont des records de sécheresse : plus d'assecs que lors des années sèches « record » de 2012 et 2019
- record de longueur du suivi avec un étiage qui se prolonge jusqu'à fin janvier 2023

Partie n°2

Mesures anticipées prises par la profession agricole en matière de pratiques et d'assolement

Présentées par les OUGC
Chambre d'Agriculture et ADIV

Comité Ressource – 03/03/2023

Chambre d'agriculture de la Vienne – OUGC Clain et Vienne

www.vienne.chambre-agriculture.fr



▲ Constat climatique – Etat de la ressource

- Constat partagé d'une ressource en difficulté à ce jour
- Un phénomène climatique jamais vu: enchainement d'un hiver, d'un été et d'un automne sec
- La pluviométrie hivernale:
 - Un cumul de pluie depuis le mois de novembre proche de la normale
 - Mais des périodes sans pluies très longues et des pluies concentrées
 - Sécheresse agricole

Le mode agricole subit ce constat climatique

Nécessité d'activer certains leviers:

→ Retenir et stocker l'eau

→ Favoriser l'infiltration

Situation agricole

- Prise de conscience générale:
 - Une évolution des assolements déjà observable en 2022 et qui se poursuit en 2023
 - Diminution des surfaces en cultures de printemps
 - Diminution de la part de maïs grain dans la sole des cultures de printemps mise en place
 - Des variétés de maïs plus précoces
 - La filière semences prévoit de faire un ajustement des surfaces et de leur localisation à la mi-mars
- Des productions déjà en difficulté en particulier l'élevage:
 - Retard de la pousse de fourrage (RG)
 - Stock fourrager quasi inexistant sur les exploitations
 - Besoin de sécurisation de la production de fourrage pour 2023

Communiquer et informer les agriculteurs

- Trois réunions de secteurs (Clain et Vienne) organisées par la CA86: présence de plus de 150 personnes – présentation de l'état de la ressource – discussion sur les mesures d'anticipation
- Un bulletin d'information prévu dans la première quinzaine du mois de mars à destination de tous les irrigants du département

➤ Quelles mesures d'anticipation pour le monde agricole?

Une **anticipation agricole contrainte** par

- Une adaptation des assolements limitée
- Des obligations de production tant en quantité qu'en qualité
- Une diversité de systèmes agricoles

Des mesures d'anticipation possibles **UNIQUEMENT dans un cadre de gestion sécurisant une partie de la production**

➔ Dans ce cadre et en fonction de l'évolution des ressources, des mesures de gestion anticipées seront proposées par la profession agricole.

COMITÉ RESSOURCE – OUGC DIVE DU NORD

03 MARS 2023



ADIV

ASSOCIATION DES IRRIGANTS
DE LA VIENNE

DEMANDES DE VOLUME

	PAR 2021 (m ³)	PAR 2022 (m ³)	Demandes 2023 (m ³)	Volume prélevable (m ³)
Nappe libre	3 043 289	2 999 850	2 907 923	3 000 000
Cuhon 2	441 150	425 180	451 248	-
Doué La Fontaine	252 240	198 800	256 540	-
Pouançay	2 349 899	2 375 870	2 200 135	-
Nappe captive	2 680 928	2 726 280	2 769 291	3 366 000
Cuhon 1	2 680 928	2 726 280	2 769 291	-
Total	5 724 217	5 726 130	5 677 214	6 366 000

- 🌿 2022 : 119 points de prélèvements actifs
- 🌿 2023 : 113 points de prélèvements actifs (4 exploitations supplémentaires en arrêt temporaire d'irrigation)

POINT SUR LA CONSOMMATION 2022

	Par 2022 (m ³)	Consommation 2022 (m ³)	% consommé
Nappe libre	2 999 850	643 946	21,47
Cuhon 2	425 180	83 199	19,57
Doué La Fontaine	198 800	112 993	56,84
Pouancay	2 375 870	447 754	18,85
Nappe captive	2 726 280	1 839 817	67,48
Cuhon 1	2 726 280	1 839 817	67,48
Total	5 726 130	2 483 763	43,38

EVOLUTION CULTURALE

Culture	Surfaces réellement irriguées 2021 (ha)	Surfaces irriguées prévisionnelles 2022 (ha)	Surfaces réellement irriguées 2022 (ha)	Surfaces irriguées prévisionnelles 2023 (ha)
Autres cultures	346	482	368	584
Blé	1 500	1 920	1 290	1 855
Cultures arboricoles	55	59	14	33
Cultures maraichères	64	130	117	143
Luzerne	97	213	133	211
Maïs	1 204	1 453	901	956
Melon	337	99	109	108
Orge	164	389	207	334
Pois	156	131	80	91
Prairies	0	28	3	19
Semences porte-graine	267	262	85	317
Sorgho	16	31	0	7
Tournesol	257	369	333	361
Total	4 463	5 566	3 640	5 019

 **1 926** ha non-irrigué suite aux restrictions

 **547** ha en moins dans le prévisionnel 2023

Liste des autres cultures :

Avoine	Plantes aromatiques
Bambou	Pois chiche
Colza	Pomme de terre
Echalion	Ray grass
Epeautre	Soja
Féverolle	Triticale
Flours	

Partie n°3

Gestion conjoncturelle :

- ⇒ Rappel des modalités de mesures de restriction**
- ⇒ Perspectives**

présenté par la DDT 86

Catherine Aupert et Rodolphe Pinier

Gestion conjoncturelle territorialisée

8 bassins de gestions

- Vienne
- Clain
- Dive du Nord
- Creuse
- Gartempe/Anglin
- Vienne Tourangelle (Veude/Négron)
- Charente amont
- Sèvre Niortaise Amont

Dont 27 sous-bassins

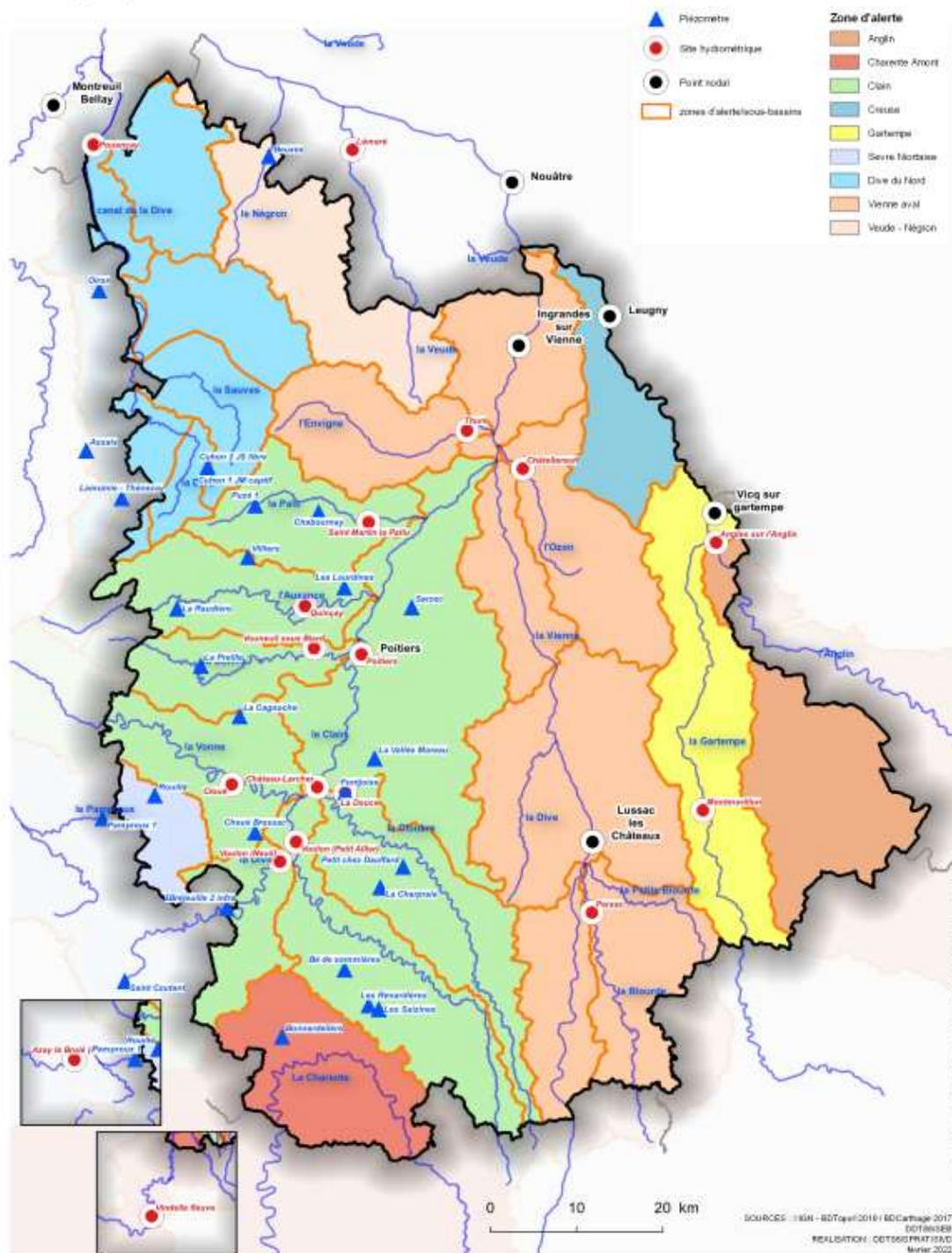
Critères décisionnels de prise de mesures conjoncturelles :

- ⇒ seuils de gestion
- ⇒ observations ONDE
- ⇒ suivis captages AEP



Les zones d'alerte de la gestion quantitative de l'eau en 2022

Annexe 1 à l'arrêté cadre 2022



PRÉFET
DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Modalités des mesures de gestion : mesures par niveaux de gravité

Les niveaux de gravité prévus dans les arrêtés cadres et leurs traductions dans l'outil de communication national « Propluvia » :

AC 2022	Vigilance printemps	Alerte printemps	Alerte renforcée Printemps	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise 1 ^{er} niveau	Crise 2 ^{ème} niveau
Propluvia	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	

Les restrictions et interdictions différenciées selon des usages :

Usages agricoles :

Des restrictions sous 2 formes :

⇒ des **restrictions volumétriques**

⇒ des **tours d'eau** de 2 ou 3 groupes sur les axes Vienne, Creuse et Gartempe

Des niveaux d'interdiction : crise 1 et 2

Autres usages :

Des mesures variant selon les niveaux entre :

⇒ des **restrictions horaires**

⇒ des interdictions graduées : partielles ou selon le type de matériel ou l'usage

⇒ des interdictions totales

Modalités des mesures de gestion par niveau de gravité : usages agricoles

Mesures de gestion au point de référence Indicateur hydrométrique ou piézométrique		
	Seuils de Débit ou Niveau piézométrique	Dispositions
Gestion de printemps du 01/04 au 18/06	DSVP ou PSVP	Niveau vigilance : sensibilisation, communication auprès des différents usages
	DSAP ou PSAP	Réduction de 50 % du volume hebdomadaire (= 1/10 volume annuel attribué) ⇒ VHR -50%
	DSARP ou PSARP	Interdiction des prélèvements d'eau (sauf dérogation)
Gestion d'été Du 18/06 au 31/10 (secteurs OUGC) Du 18/06 au 30/09 (secteurs hors-OUGC)	DSV ou PSV	Niveau vigilance : sensibilisation, communication auprès des différents usages
	DSA ou PSA	Réduction de 30 % du volume hebdomadaire (= 1/10 volume annuel attribué) ⇒ (VHR -30%)
	DSAR ou PSAR	Réduction de 50 % du volume hebdomadaire (= 1/10 volume annuel attribué) ⇒ (VHR -50%)
	DCR1 ou PCR	Interdiction des prélèvements d'eau sauf dérogation (mesures d'adaptation)
	DCR2 (point nodal)	Interdiction des prélèvements d'eau

DSAP = débit seuil d'alerte de printemps, **DSARP** = débit seuil d'alerte renforcée de printemps

DSA = débit seuil d'alerte d'été, **DSAR** = débit seuil d'alerte renforcée d'été

DCR1 = débit seuil de crise 1, **DCR2** = débit seuil de crise 2 (pour les points nodaux)

PSAP = piézométrie seuil d'alerte de printemps, **PSARP** = piézométrie seuil d'alerte renforcée de printemps

PSA = piézométrie seuil d'alerte d'été, **PSAR** = piézométrie seuil d'alerte renforcée d'été, **PCR** = piézométrie seuil de crise

Mesures de restriction en cours

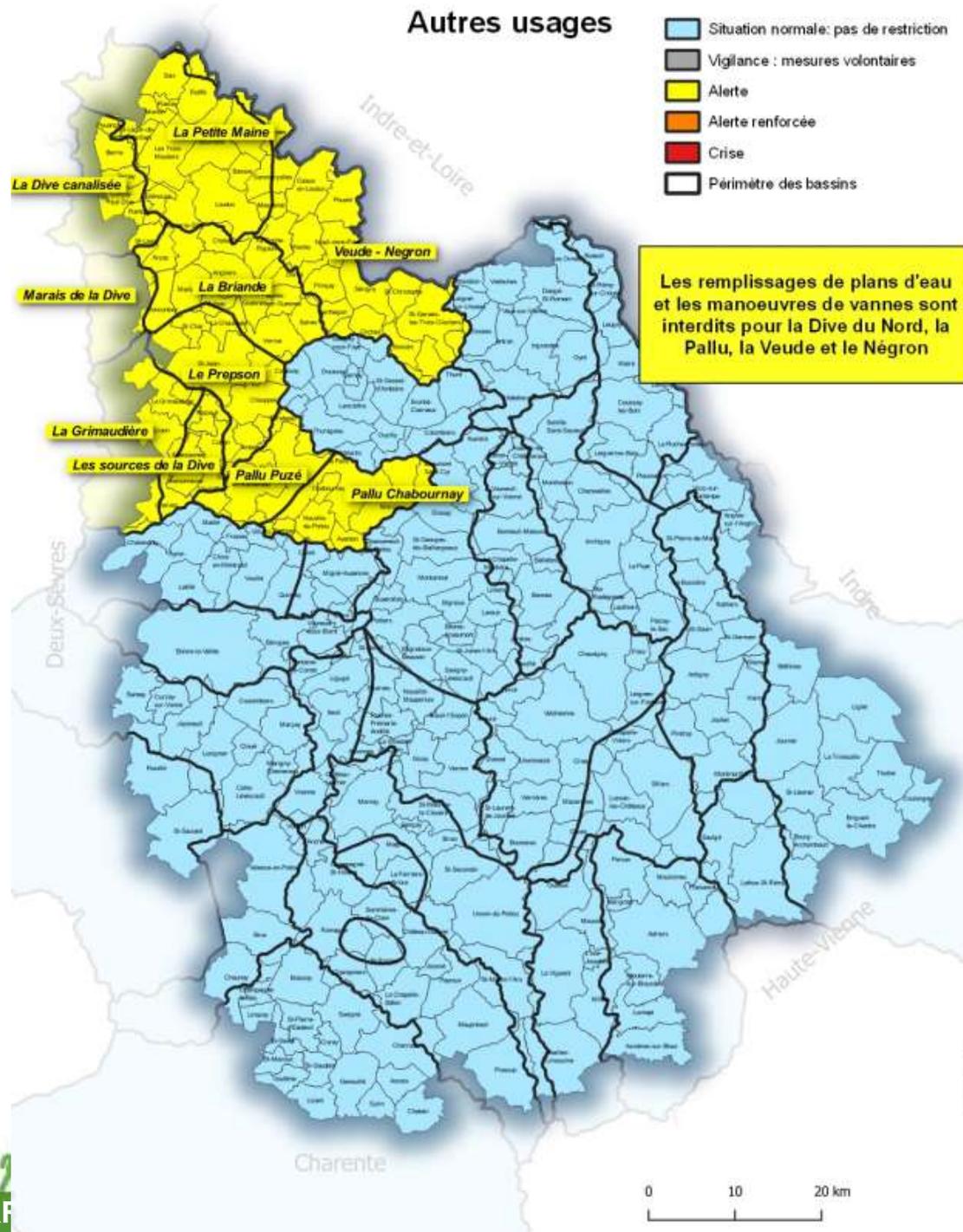
Interdictions de remplissage de plans d'eau et de manoeuvre de vannes :

⇒ des interdictions maintenues depuis fin octobre 2022

⇒ avec depuis le 10 janvier 2023, sur les bassins de :

- la Pallu
- la Dive du Nord
- la Veude et le Négron

Carte de restriction autres usages publics ou privés prélevant directement sur le milieu (hors réseau d'eau potable)
Gestion au 10/01/2023



État des seuils aux indicateurs de gestion – cours d'eau et nappes libres

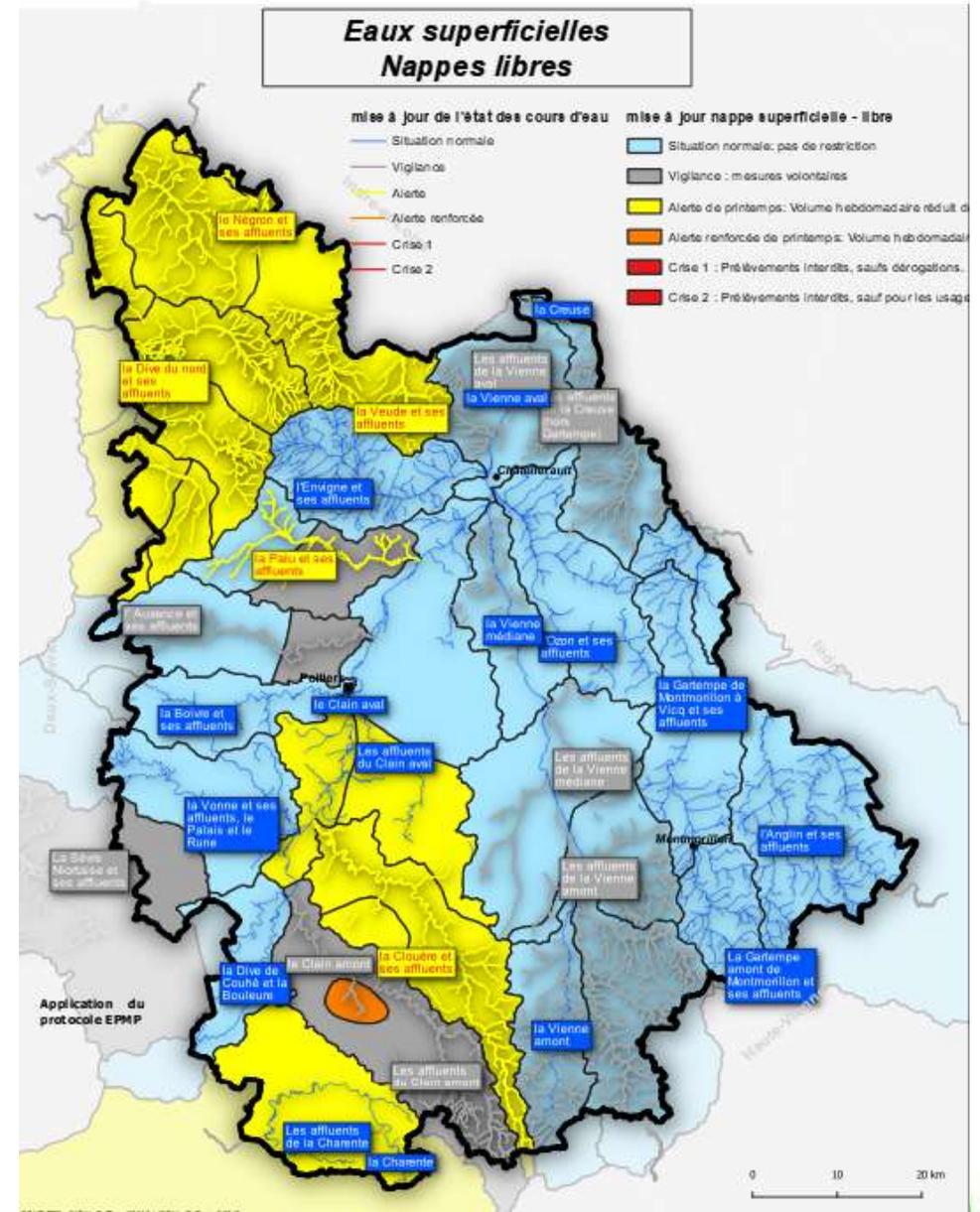
Mesures de gestion au 13 mars (sous réserve de l'évolution de la situation) :

⇒ **Vigilance** : affluents de la Creuse, de la Vienne, du Clain amont, et l'Auxance

⇒ **Alerte de printemps** : Dive du Nord, Veude/Négron, Clouère, Clain médian (Vallée Moreau), La Pallu, Charente amont (Bonardelière)

⇒ **Alerte renforcée de printemps** : Le Bé de Sommière/ Clain amont

Nota : carte prenant en compte les valeurs aux indicateurs au 24 février. La fragilité de la situation présage un retour sur ces seuils à court terme



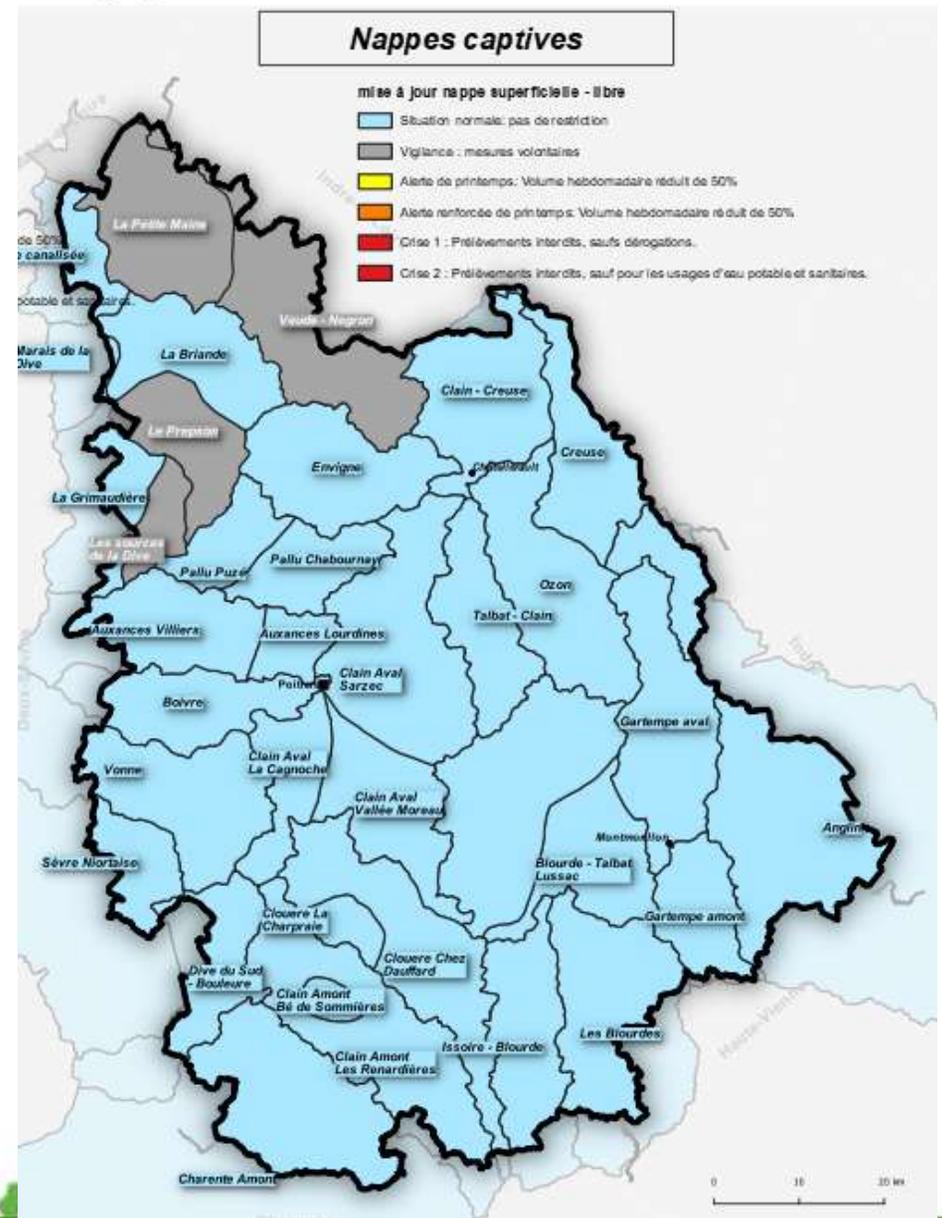
État des seuils aux indicateurs de gestion – nappes captives

Mesures de gestion au 13 mars
(sous réserve de l'évolution de
la situation) :

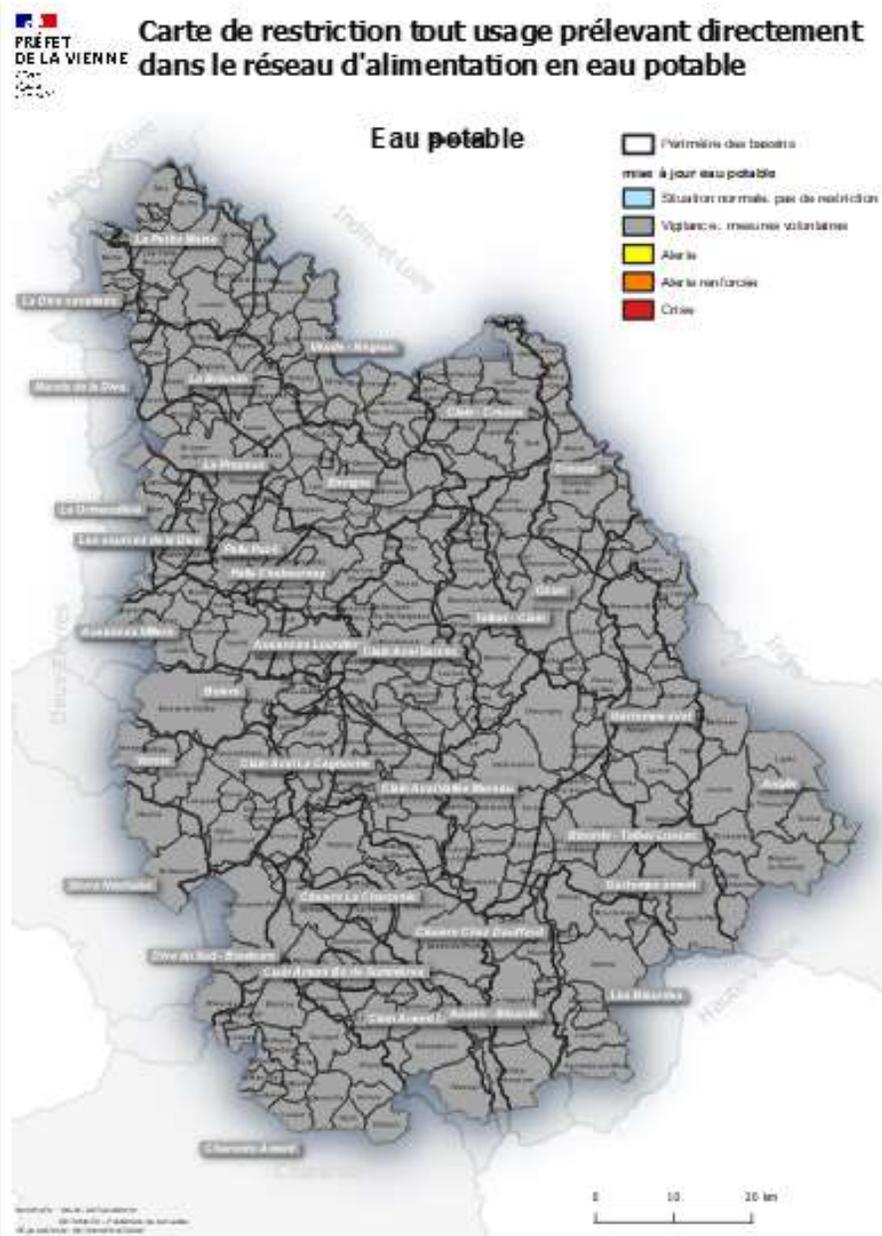
⇒ **Vigilance Indicateur Cuhon1**
Au regard des captages
sensibles/vulnérables

* **champs captant de Cuhon (3**
captages du Parc)

* **champs captant de Beuxes**
(captage Comprigny)



Prélèvements sur les réseaux d'eau potable



Mesures en cours : aucune

**Mesures de gestion au 13 mars
(sous réserve de l'évolution de
la situation) :**

⇒ vigilance



Temps d'échange



Partie n°4

Retour et état d'avancement de la feuille de route suite au Retex 2022

présenté par la DDT 86

Catherine Aupert et Rodolphe Pinier

- ⇒ Contextes et gouvernance
- ⇒ Des actions engagées
- ⇒ Des actions restant à engager

Contextes national, régional et départemental

Un Retex au **niveau national** par le ministère de l'écologie ⇒ pas de modification de l'instruction à ce jour

Un Retex au **niveau régional** ⇒ pas de modification de l'arrêté d'orientation du bassin LB à ce jour

⇒ Rapport de conformité avec les arrêtés-cadres départementaux et inter-départementaux

Au niveau local :

⇒ un Retex en concertation avec les acteurs locaux ⇒ 8 cellules de vigilance entre décembre et fin février – 4 GT restreints et 4 rencontres spécifiques avec des représentants professionnels

====> restitution ci-après

⇒ des études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) en cours sur l'ensemble du département

La feuille de route suite au Retex 2022

Restitution des actions/analyses/réflexion de la cellule de vigilance :

Des axes de réflexion de la feuille de route (comité ressource en eau du 28 novembre 2022) d'articulent autour de :

- ⇒ La fiabilité des **dispositifs de suivi** des nappes et rivières
- ⇒ Les **captages AEP sensibles ou vulnérables**
- ⇒ Les modalités de **gestion conjoncturelle**
 - ⇒ Usages à partir des milieux : irrigation agricole et autres usages
 - ⇒ Usages à partir des réseaux AEP
 - ⇒ Coordinations/harmonisations inter-départementales
- ⇒ Les cultures spéciales et gestion des **dérogations**
- ⇒ Le **suivi** des consommations tous usages confondus
- ⇒ Les **contrôles**
- ⇒ La **communication**

La fiabilité des dispositifs de suivi des nappes et rivières

Les enjeux relatifs au recueil et accès à des données fiables

- Fiabiliser la mise à disposition des données dans les délais nécessaires à la prise de décision
- Fiabiliser les données par un entretien régulier des outils de mesure, en priorisant sur les points nodaux et indicateurs en crise
 - ⇒ Réunion de calage des priorités DDT/BRGM : 31 janvier
 - ⇒ Réunion avec la DDT/DREAL : en attente

Expertises et analyses des piézomètres et forages ⇒ appuis BRGM développés en 2^e partie

La fiabilité des dispositifs de suivi des nappes et rivières

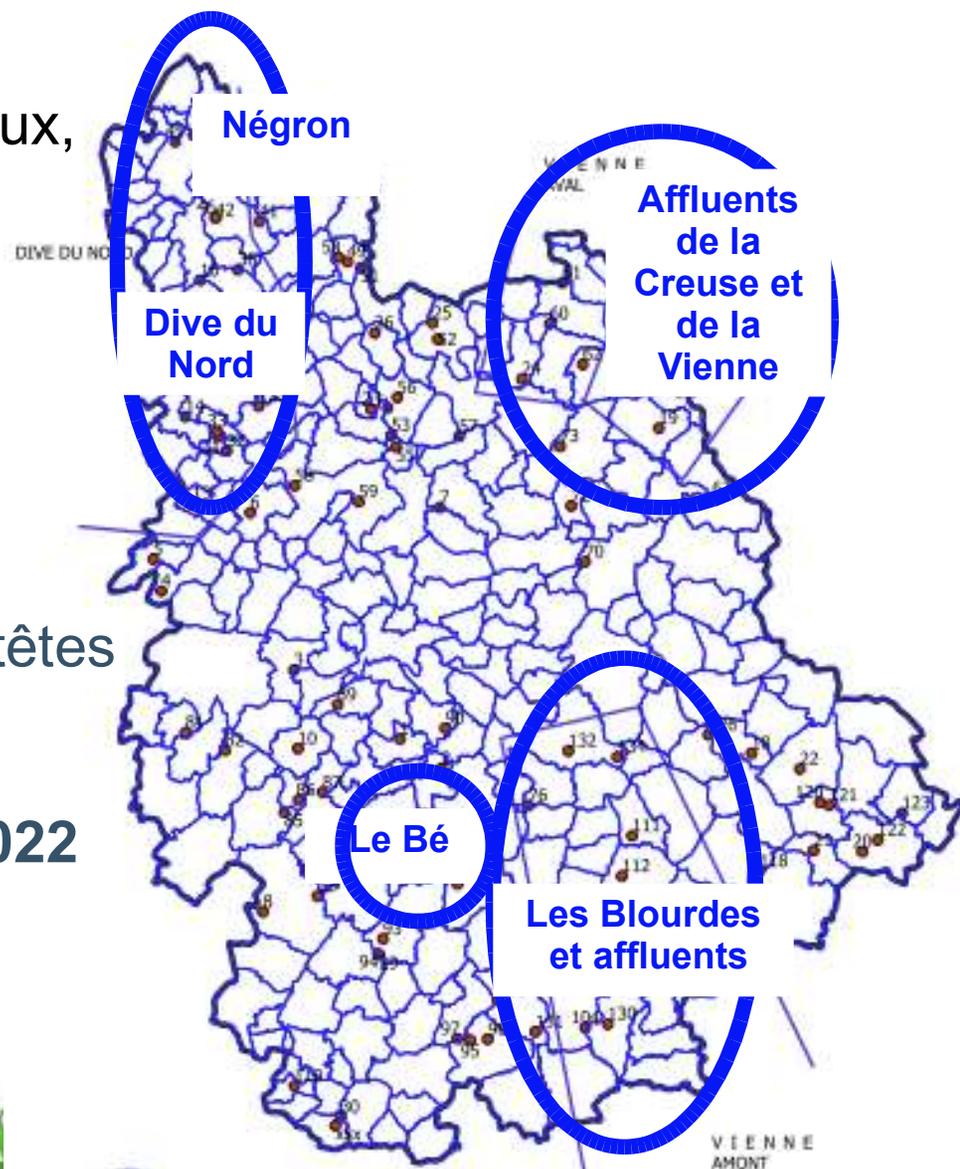
ONDE : Adapter la fréquence des observations ONDE aux enjeux territoriaux, en complémentarité avec les autres dispositifs de suivi

Proposition partagée :

⇒ 1 réseau mensuel (obligation nationale)

⇒ 1 réseau complémentaire intermédiaire (mi-mois) limité aux têtes de bassin et bassins dépourvus de station hydrométrique :

- Sur les secteurs identifiés en 2022
- Sur 2 secteurs sensibles complémentaires : Bé de Sommière et Négron



Les captages AEP sensibles ou vulnérables

Appréhender et comprendre le **fonctionnement des captages AEP** (interconnexion, conception, et zoom sur les forages du Parc) ⇒ *cellule de vigilance du 11 janvier*

Identification des **forages à usage d'irrigation dans les périmètres de protection des captages PPE et AAC**

Objectif ⇒ permettre des mesures anticipées ciblées en cas de difficultés sur les captages AEP

État d'avancement :

⇒ fait pour les PPE

⇒ à terminer pour les AAC disponibles

Les captages AEP sensibles ou vulnérables

Objectif : Identification des captages sensibles/vulnérables nécessitant une vigilance en terme de suivi et de mesures anticipées sur les prélèvements et dérogations.

Mesures anticipées sur Beuxes :

Proposition partagée : poursuite de l'application coordonnée des mesures sur les 2 départements 37 et 86 ⇒ suivi en cellule de vigilance, information régulière de la DDT 37, échanges spécifiques EdV et DDTs en cas de difficultés sur le captage de Comprigny pour prises de mesures inter-départementales harmonisées (secteur d'application et niveau de restriction) (R° 24/02)

Problématique de la Jallière : ressource stratégique

- Identification de forages agricoles de substitution sous réserve conception
- **Jallière et Fleury** : Secteurs à privilégier pour des retenues de substitution

Les captages AEP sensibles ou vulnérables

Secteurs ou captages sensibles/vulnérables - EdV

Objectif : identifier les secteurs sous vigilance pour l'application de mesures anticipées

Ressources : 3 forages CUHON (Secteur de Massognes) – La Bertinière (Tercé)/Figée (Chauvigny) – Secteurs des 3 Moutiers – Mauprevoir – Brigueil le Chantre

Secteurs :

- **Cuhon** : Amberre, Cuhon, Massognes, Maisonneuve, Vouzailles, Cherves et Chalandray
- **Cuhon en interconnexion avec** : Ayron, Maillé, Latillé, Boivre La Vallée (Benassay, La Chappelle Montreuil, Lavausseau, Montreuil Bonin)

Les captages AEP sensibles ou vulnérables

Propositions spécifiques ⇒ Cuhon 1 et 2 :

- **Expertiser les piézos Cuhon 1 et Cuhon 2** (localisés dans un même forage) **et leurs valeurs de seuils** ⇒ cf étude BRGM. Dans l'attente, application de mesures anticipée sur Cuhon 1 en cas de difficulté sur l'AEP
- **Expertise de l'ensemble des forages d'irrigation agricole** pour identifier la ou les nappes captées pour mise à jour de leur indicateur de rattachement. A défaut ou si captage des 2 ressources : application des mesures de gestion de Cuhon 2 ⇒ 1^{er} travail OUGC(ADIV)/DDT à faire
- **Pas de dérogation en crise 2 au point nodal de Montreuil Bellay**

Les captages AEP sensibles ou vulnérables

Secteur et captage sensibles/vulnérables - GPCU :

Objectif : identifier les secteurs sous vigilance pour application de mesures anticipées

Ressources :

- Fleury (Source + forage infra) : facteur limitant lié au débit du Clain et à la qualité des eaux brutes pouvant nécessiter une dilution avec la ressource en Infratoarcien
 - Verneuil et Sarzec

Secteurs : Beruges, Croutelle, Fontaine Le Compte et Ligugé (sous réserve liaison Sud avec EdV)

Les modalités de gestion conjoncturelle

Usages à partir des milieux / Usages agricoles :

- Les restrictions horaires

Propositions partagées, en application des arrêtés-cadres :

- ⇒ réserver les restrictions horaires aux périodes de plan canicule, y compris pour l'irrigation à partir des retenues de substitution
- ⇒ appliquer les mesures de gestion volumétrique/tours d'eau fixées par les arrêtés-cadres

Et l'accompagner d'un **renforcement de la communication** :

- ⇒ expliquer la différence entre les mesures de gestion selon les usages :
 - Gestion volumétrique/tours d'eau pour l'usage agricole
 - Restrictions horaires pour les autres usages

Les modalités de gestion conjoncturelle

Usages à partir des milieux / Usages agricoles :

- Mesures de gestion spécifiques - Goutte-à-goutte :

Objectif :

- ⇒ pouvoir justifier des parcelles concernées compte tenu des mesures de gestion réduites (sans restriction jusqu'au niveau de crise) pour ce type d'irrigation plus économe et utilisant de faibles volumes.
- ⇒ Pouvoir les distinguer des autres cultures soumises à d'autres restrictions et raccordées au même compteur

Propositions partagées :

- ⇒ indication des parcelles dans les demandes de dérogation
- ⇒ **obligation de fournir la liste des parcelles lors des contrôles**
- ⇒ calcul du volume concerné à partir des ratios pris pour les dérogations

Les modalités de gestion conjoncturelle

Usages à partir des milieux / Usages agricoles :

- Équipement d'un compteur pour l'abreuvement, séparé de l'irrigation des cultures :

Propositions partagées :

⇒ Pas d'obligation mais une **recommandation et renforcement de la communication auprès des irrigants** expliquant l'intérêt d'un compteur séparé : volume hors attribution annuelle non soumis à mesure de restriction qui ne peut être isolé s'il est rattaché au compteur d'irrigation

⇒ **Information** à faire par les OUGC et la DDT

Les modalités de gestion conjoncturelle

Usages à partir des milieux / Usages agricoles :

- **Gestion des CIVE :**

⇒ Qu'en est-il vraiment ?

- retour profession : 90 % en CIVE d'hiver
- identification difficile : pas de saisie spécifique au titre de la PAC

⇒ Réglementations :

- Le code de l'environnement :
 - * ne permet pas actuellement d'interdire l'irrigation des CIVE.
 - * un amendement a été voté dans le cadre du projet de loi portant ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES pour l'interdire en ZRE : en attente de publication
- Les arrêtés cadres peuvent ouvrir la possibilité d'interdiction au franchissement d'un seuil
- Des règles s'appliquent au titre de l'exploitation de l'installation

Les modalités de gestion conjoncturelle



Usages à partir des réseaux AEP :

Propositions partagées :

- **Périmètre** pris en compte pour l'application des mesures de gestion :
 - ⇒ **vigilance à niveau 1 : départemental**
 - ⇒ **Niveau 2 et 3 : Unité (ou groupe d'unités)** de production/distribution ⇒ en cours de définition par EdV et GPCU

Le principe d'un arrêté préfectoral est maintenu

- **Critères de déclenchement des mesures**
 - ⇒ Difficultés rencontrées sur le captage et/ou son interconnexion
 - ⇒ Croisement indicateur/situation du (des) captages concernés
 - ⇒ **Sur proposition des producteurs d'eau en cellule de vigilance**

Les modalités de gestion conjoncturelle

Usages à partir des réseaux AEP :

- Propositions partagées : clarification de l'annexe (et « milieux ») relative aux mesures de gestion ⇒ clarification des libellés : espaces verts

Annexe 4 à l'arrêté-cadre (Article 4.3) :								
plans d'alerte et mesures de restriction tout usage								
Prélèvements dans le réseau d'alimentation en eau potable (AEP)								
Tableau des mesures minimales de restriction des usages de l'eau (1)								
Mesures prises en cellule de vigilance sur la base des informations émises par les producteurs d'eau potable								
Légende des usagers : P= Particulier, E= Entreprise, C= Collectivité, A= Exploitant agricole								
Usages	Niveau 1 Vigilance	Niveau 2 Alerte	Niveau 3 Alerte renforcée	Niveau 4 Crise	P	E	C	A
Alimentation en eau potable des populations (usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité civile)		Pas de limitation sauf arrêté spécifique			X	X	X	X
Arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins d'agrément, espaces verts	Regroupement avec les pelouses et massifs fleuris	Interdit entre 11h et 18h	Interdiction À l'exception des pépinières de production et jardineries avec interdiction entre 11h et 18h		X	X	X	X
Arrosage des jardins potagers		Interdit entre 11h et 18h			X	X	X	X
Arrosage des espaces verts	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Interdiction sauf plantations (arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an avec restriction d'horaire)		Interdiction		X	X	

Les modalités de gestion conjoncturelle

Usages à partir des réseaux AEP :

- **Propositions partagées** : clarification de l'annexe (et « milieux ») relative aux mesures de gestion ⇒ prises en compte des questions posées et enjeux des usages concernés

d'économie d'eau.									
Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1m ³)	ACI Deux-Sèvres : sécurité bassin	Interdiction de vidange et de remplissage, sauf remise à niveau et premier remplissage Si le chantier avait débuté avant les premières restrictions le niveau d'alerte et uniquement pour un volume destiné à la sécurité et intégrité du bassin		Interdiction		X	X		
Piscines ouvertes au public	OU introduit dans le public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Autorisé	Remplissage et vidange soumise à autorisation auprès de l'ARS	Renouvellement, remplissage et vidange soumis à autorisation auprès de l'ARS			X	X	Proposition du collectif
Nettoyage des façades, vitrages, toitures, trottoirs Et autres surfaces imperméabilisées		Interdiction sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel ou lié à des travaux réalisés par une entreprise de bâtiment et travaux publics		Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel ; ou lié à des travaux réalisés par une entreprise de bâtiment et travaux publics		X	X	X	X
			Retex Vienne						

Les modalités de gestion conjoncturelle

Usages à partir des réseaux AEP :

- **Propositions partagées** : clarification de l'annexe (et « milieux ») relative aux mesures de gestion ⇒ prises en compte des questions posées et enjeux des usages concernés

<p>Arrosage des terrains de sport, y compris centres équestres et hippodromes, et les pistes de rallyes</p>	<p>Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.</p>	<p>Interdit entre 11h et 18h</p> <p>Retex Vienne : sécurité animaux et personnes</p> <p>Enjeux sécurité des animaux et pratiquants</p>	<p>Interdiction, (sauf arrosage de manière réduite au maximum pour les terrains d'entraînement ou de compétition à enjeu national ou international, sauf en cas de pénurie en eau potable), et à l'exception des centres équestres limités à 2 arrosages par semaine avec interdiction entre 11h et 18h</p>		X	X	
---	--	---	---	--	---	---	--

Les modalités de gestion conjoncturelle

Usages à partir des réseaux AEP :

- **Propositions partagées** : clarification de l'annexe (et « milieux ») relative aux mesures de gestion ⇒ harmonisation régionale ICPE et ajustement usages en goutte-à-goutte en crise (appliqué en 2022)

<p>Exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)</p>	<p>Sensibiliser Les exploitants ICPE sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel aux règles de bon usage d'économie d'eau</p>	<p>Les opérations susceptibles de générer des eaux polluées sont reportées (exemple d'opération de nettoyage grande eau)</p> <p>Sauf impératif sanitaire ou lié à la sécurité publique .</p> <p>Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) mettent en œuvre les mesures prévues dans la réglementation qui leur est applicable et notamment doivent limiter leurs prélèvements au volume et débit strictement nécessaire à leurs activités, conformément à leurs arrêtés d'autorisation et leurs arrêtés complémentaires individuels, comme la réduction des volumes prélevés, de façon à les prioriser tout en garantissant la sécurité des installations. L'arrosage des pelouses, massifs fleuris et espaces verts des ICPE sont soumis aux mêmes règles que celles applicables à ces espaces lorsqu'ils ne relèvent pas d'une ICPE.</p>		X	X
<p>Irrigation agricole par goutte-à-goutte pour les cultures suivantes : maraîchères et légumes de plein champ, melon, noyers, plantes à massifs et pépinières, plantes aromatiques et médicinales, tabac, truffiers et vignes (exceptés les prélèvements à partir des retenues de stockage désignées)</p>	<p>Prévenir les agriculteurs</p>	<p>Autorisé</p> <p>Autorisé sans obligation de compteur, contrairement à l'annexe Milieux</p> <p>Interdiction</p> <p>Interdiction de 11h à 18h</p>			X

Harmonisation régionale DREAL

Autorisé sans obligation de compteur, contrairement à l'annexe Milieux

Retex Vienne : ajustement 2022 version « 4 bis »

Les modalités de gestion conjoncturelle

Usages à partir des réseaux AEP : Ajustement des restrictions relatives aux **stations de lavage des véhicules**

- ⇒ 2 réunions avec la profession : fin janvier et le 15 février
- ⇒ Recensement lancé par questionnaire le 25 février

Retour des représentants de la profession :

- ⇒ volume de 2400 à 3600 m³ /an, réduit en été
- ⇒ présence potentielle de récupérateur d'eau de pluie : exemple d'installation avec cuve de récupération d'eaux pluviales : 1800 m³/an
- ⇒ confirmation de l'absence de recyclage d'eau sur une majorité de stations
- ⇒ présence systématique de buses réducteur de débit pour les rampes haute pression, mais possibilité de modifier le diamètre, voire la pression, pour être plus économe ⇒ attente de proposition suite essai sur site

Les modalités de gestion conjoncturelle

Ajustement des restrictions relatives aux **stations de lavage des véhicules** : **propositions partagées avec** restriction progressive par niveau de gravité jusqu'à l'interdiction

Niveau 1 : sensibilisation des usagers et des gérants

Niveau 2 (alerte) : maintien des restrictions fixées par l'arrêté-cadre

Niveau 3 (alerte renforcée) :

- rampe avec lance haute pression : présence de buse d'un diamètre optimum entre économie et efficacité de lavage ⇒ en attente de proposition suite aux essais sur site
- rampe avec rouleau : réduction de programmes

Niveau 4 (crise) : réduction à une rampe avec rouleau et une rampe avec lance haute pression

Niveau 4 bis (crise) : en cas de situation nécessitant une fermeture complète, limiter à 1 ou 2 semaines

Les modalités de gestion conjoncturelle

Coordination/harmonisations inter-départementales 36-37-49 et 86 :

- **Ce qui a déjà été fait** : harmonisation à la marge de seuils et échanges réguliers pour coordonner les prises et levées de mesures
- **Des études HMUC en cours** (Creuse, Vienne Tourangelle et Thouet) ⇒ attendre les résultats concertés validés, lesquels harmoniseront les valeurs aux seuils communs à plusieurs départements
- **Proposition partagée** : dans l'attente, **poursuivre la coordination** des prises et levées des mesures et prendre en compte les difficultés rencontrées sur les captages AEP pour les **mesures anticipées** (ex Beuxes avec l'Indre-Et-Loire)

⇒ Rappel échéance ==> 2024 (arrêté d'orientation du Préfet coordonnateur de bassin)

Les cultures spéciales et gestion des dérogations relatives à l'irrigation agricole

- **Dématérialiser toutes les demandes de dérogations**
 - ⇒ hors OUGC : DDT via «démarches simplifiées » (test de calage en amont avec les OUGC)
 - ⇒ Dive du Nord : en attente décision ADIV
 - ⇒ Clain, Vienne : Ch. Agr 86 avec « MonOUGC »
- **Principe de dépôt en 2 périodes :**
 - ⇒ **Cultures de printemps : 30 avril à l'OUGC (DDT hors OUGC)**
 - ⇒ **Cultures d'automne : 31 juillet à l'OUGC (DDT hors OUGC)**
 - ⇒ hors délai = refus des demandes et des modifications (besoin de visibilité sur l'ensemble des demandes au regard de la situation de la ressource concernée)
- **Poursuite des arrêtés collectifs** : mis en ligne sur site Internet (pas de notification individuelle)
- **Rappel : pas de gestion à la quinzaine**

Les cultures spéciales et gestion des dérogations relatives à l'irrigation agricole

- **Dématérialiser tous les retours d'index** pour un suivi précis des consommations, notamment en période de crise :
 - ⇒ **obligation de télédéclaration** ou, à défaut mise en place de compteurs communicants
 - ⇒ **dérogation suspendue en l'absence de retour d'index**
 - ⇒ **Obligation de compteur communicant en 2024 pour les dérogations** ⇒ volet technique et organisationnel à approfondir
 - ⇒ opposition de la profession agricole

Les cultures spéciales et gestion des dérogations relatives à l'irrigation agricole

- Actualiser et prioriser la liste des cultures dérogatoires
⇒ **Pas de priorisation proposée par la profession**

Propositions de suppression proposées par l'État :

⇒ dès 2023 : dérogations au bénéfice des vendeurs de fourrages

⇒ 2024 : Trufficulture et tabac

⇒ opposition de la profession agricole :

- fourrages : nécessaire en cas de surface insuffisante à disposition de l'éleveur. Proposition limitation locale.

- tabac : 28 ha / 4 exploitants en Vienne, 1 en Charente avec irrigation en goutte-à-goutte

⇒ Maïs humide et maïs grain en autoconsommation ⇒ à revoir avec les OUGC

Le suivi des consommations tout usages confondus



Renforcer le **suivi des prélèvements et consommations des principaux usages** (AEP et irrigation agricole) **tout au long de la campagne** :

Objectif : avoir une **vision hebdomadaire globale** des consommations tous usages confondus par sous-bassin, en particulier sur les secteurs sensibles AEP

Proposition partagée :

⇒ suivi des volumes produits/consommés sur les réseaux **AEP**, avec comparatifs inter-annuels, avec zoom nécessaire sur secteurs sensibles

Opposition de la profession concernant l'usage agricole :

⇒ obligation de dématérialisation des index sur « démarches simplifiées », à défaut, obligation de compteurs communicants

- *contrainte hebdomadaire supplémentaire*
- *intérêt et obligation réglementaire ?*

Les contrôles sur les compteurs

⇒ **Afficher le n° des compteurs sur site** (obligatoire depuis AC 2020) :

- Relancer de la communication
- Poursuivre la mise en œuvre de suites administratives
- Engager des sanctions en 2023

⇒ **Plombage des compteurs** (Obligation actée en 2019 pour une application en 2023) :

- Sécurisation du plombage des compteurs mécaniques (peintures ou boulons au niveau des brides)
- Présence d'un plombage au niveau du boîtier de fusible des compteurs électromagnétiques

⇒ **Rappel à faire auprès des exploitants : OUGC**

⇒ **Sensibilisation des installateurs : DDT**

Les contrôles sur les compteurs

Obligation d'**accès aux compteurs sans besoin de contacter l'agriculteur** (Obligation actée en 2019 pour une application en 2023)

- ⇒ par un hublot / fenêtre de visibilité sur compteur
- ⇒ ou en laissant libre accès à la cabane
- ⇒ ou autre proposition respectant l'objectif d'absence de contact préalable

À défaut, mettre en place un compteur communicant

Proposition partagée :

- ⇒ Transmission par les OUGC d'un **tableau indiquant un n° de cadenas par point de prélèvement** : à actualiser régulièrement.

Solution soumise à test en 2023

La communication

Des besoins de communication complémentaires ont été identifiés :

⇒ **cibles :**

- renforcer auprès des **collectivités** (disponibilité des cartes départementales de restrictions, vulgarisation des annexes des arrêtés-cadres),
- initier auprès des **étudiants, voire les scolaires**
- compléter auprès des **agriculteurs** : Agri'Info à pas de temps d'actualité (situation de la ressource, gestion des dérogations, modalités de suivis des consommations...)
- Pédagogie auprès du **grand public** : situation de la ressource, cible sur les secteurs AEP sensibles, vulgarisation sur la gestion conjoncturelle selon les usages (gestion volumétrique/restrictions horaires)

La communication

Des besoins de communication complémentaires ont été identifiés :

- ⇒ **vecteurs** : réseaux sociaux en sus des sites Internet et communiqués de presse, plaquettes...
- ⇒ **Communications croisées** : coordinations et relais des communications par les autres acteurs, déclinaisons départementales des communications nationales...
- ⇒ **Temporalité** : au moment des comités ressource, à la 2^e quinzaine de mars, aux périodes sensibles selon situation de la ressource et difficultés AEP...

Comité ressource en eau « volet quantité »

Partie n°1

Retour et état d'avancement de la feuille de route suite au Retex 2022

Actions restant à engager
présenté par la DDT 86

Catherine Aupert et Rodolphe Pinier

La fiabilité des dispositifs de suivi des nappes et rivières

Les enjeux relatifs aux stations piézométriques ⇒ études et expertises confiés au BRGM avec les priorités suivantes :

Priorité 1 :

- Expertise des **piézomètres de Cuhon 1 et 2**, analyse du champs captant et adéquation des seuils au regard des chroniques (2023)
- Rattachement des **forages aux indicateurs de Cuhon 1 et 2** (1^{er} semestre 2023) après un premier travail de la DDT avec l'ADIV (1^{er} trimestre 2023)
- Expertise sur le piézomètre de **La Cagnoche** (2023) et son remplacement (étude 2023/24 – travaux 2025)

Priorité 2 :

- Analyses et expertises ciblées : **Les Saisines** (pertinence de rattachement à l'Infra - 1^{er} semestre 2023) ; **Vallée Moreau et Envigne** (1^{er} R° cellule 1^{er} trimestre 2023 pour identifier l'expertise attendue)

Priorité 3 :

- **Analyse qualitative des piézomètres** du département et représentativité/ influence d'autres captages ou forages
- Identifier les besoins de remplacements / déplacements / compléments

Les captages AEP sensibles ou vulnérables

Étudier la possibilité de **réutilisation de forages agricoles abandonnés** :

- ⇒ en cas de difficultés d'approvisionnement
- ⇒ dans le cadre de remplacement de captage existant

====> GPCU/EdV avec OUGCs et ARS

Renforcer l'appropriation du **plan ORSEC**

====> GPCU/EdV

Le rattachement des prélèvements aux indicateurs de gestion

Vérifier le **rattachement des prélèvements** à usage d'irrigation agricole aux indicateurs/ressources effectivement mobilisés sur :

- Dive du Nord : rattachement sur Cuhon 1 et 2 \Rightarrow 1^{er} semestre 2023 (BRGM)
- Gartempe : forages rattachés à Montmorillon et Vicq sur Gartempe (2023 – DDT)
- Clain : analyse spécifique sur La Vallée Moreau (2023 - BRGM)
- Vienne/Envigne : forages rattachés à Ingrandes (2023 - BRGM)

Qui ? \Rightarrow DDT avec BRGM et OUGC / cellule de vigilance

Calendrier

Campagne 2023 ⇒ mise en place des actions identifiées jusqu'en mars

Mars/fin 2023 ⇒ poursuite des études, analyses et réflexions en cellule de vigilance

Été 2023 ⇒ retour intermédiaire en comité ressource en eau et point de situation des ressources et des mesures de gestion

Automne 2023 ⇒ Retex en comité ressource en eau

Temps d'échange

Conclusion